



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi 30 octobre deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23 octobre 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire : Mes Chers collègues, avant d'aborder les questions orales, je vous demanderais de ne pas être très longs dans vos interventions afin de ne pas trop empiéter sur l'horaire et afin que nous puissions faire une petite interruption de séance avant d'aborder la deuxième partie du Conseil municipal.

Je vous propose, si vous le voulez bien, de commencer par les questions avec débat, puis nous passerons aux questions sans débat qui sont plus courtes et qui iront plus vite.

Les questions débat sont les suivantes :

- le développement durable pour la Majorité ;
- Le réaménagement de l'Espace Marena Lacan pour l'Union pour Antibes Juan les Pins ;
- la fiscalité locale pour le Groupe la Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan les Pins ;
- les Conseils de Quartier pour le Groupe PS et les Verts.

Question-Débat de la Majorité :

Monsieur GILLI : *Monsieur le Maire, en tant qu'élus locaux et citoyens, nous sommes tous concernés par les questions environnementales qui doivent au-delà d'un effet de mode, conduire à une modification en profondeur de nos comportements dans ce domaine. Le gouvernement français s'est résolument engagé dans cette voie.*

Le Sénat examine actuellement le projet de Loi portant sur le Grenelle 2 en matière d'engagement national sur l'Environnement, alors que se prépare par ailleurs le Sommet de Copenhague qui se tiendra en Décembre, rassemblant l'ensemble des Chefs d'Etat qui se pencheront notamment sur le problème du réchauffement climatique.

Pouvez vous à cette occasion nous présenter le bilan des actions déjà réalisées par notre Commune dans les différents domaines concernés en matière de développement durable et nous dire quelles initiatives fortes elle envisage d'entreprendre à l'avenir dans le cadre de la Loi n° 2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement 1?

Monsieur le Maire : comme vous le savez le développement durable c'est une solidarité inter générationnelle et parfois on ne voit pas l'effet immédiat de l'action qu'on mène puisqu'elle est pour protéger l'environnement dans lequel on vit.

Le deuxième point c'est que développement durable cela signifie qu'il y a un développement, ce n'est pas une stagnation de la situation qui serait à la fois non réparatrice des erreurs antérieures et qui serait pénalisante sur le plan économique.

Cela fait un moment que la Ville d'Antibes a pris conscience de ces enjeux et qu'elle a travaillé dans le cadre de l'environnement. Ainsi, aujourd'hui le Grenelle 1 et 2 menés par Jean-Louis Borloo qui ont été votés à l'unanimité nous permettent d'avoir une vision beaucoup plus globale des situations et des intérêts à développer une politique qui soit plus incitative.

Je le vois aussi, la Majorité s'y est engagée, Gilles DUJARDIN a été militant écologique, j'ai bien vu que le parti communiste s'appelait « La Gauche et l'Ecologie » et que le parti socialiste est à parité avec les verts.

Au-delà, comme le dit Matthieu GILLI, de l'effet de mode, il faut que nous réfléchissions à des mesures concrètes, dans ce cadre la Majorité a pris un certain nombre d'engagements dans les 110 propositions qui ont été proposées et que je continue à suivre année après année, pour faire en sorte que nous répondions à notre engagement.

Le développement durable bien entendu c'est transversal et cela touche les bâtiments, le logement social, les transports, la restauration, l'éducation, les affaires générales, la logistique, etc.. Vous avez vu avec plaisir, comme moi sans doute, que dans le cadre de « Agir pour l'Energie », nous avons remporté le Prix des Collectivités lauréates 2009-2010 pour les économies d'énergie et là il y a un double intérêt dans la période que l'on traverse c'est qu'on économise de l'énergie et qu'en même temps on économise de l'argent.

Nous devons aussi travailler en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, pour la bonne et simple raison, c'est qu'elle a une partie des compétences développement durable, en particulier la gestion des ordures ménagères, mais aussi, mener plus largement une réflexion sur le patrimoine et le bilan carbone et le patrimoine à la fois bâti et le patrimoine naturel.

Enfin beaucoup d'efforts doivent être faits à titre individuel et l'appel au civisme écologique est quelque chose qui ne peut pas ne pas être entendu par un certain nombre de nos concitoyens qui disent : je peux faire cela puisque je paie des impôts ! Le fait de payer des impôts ne dédouane pas d'essayer au contraire de faire en sorte que l'on ait en matière de propreté et d'environnement une attitude beaucoup plus citoyenne. Je rappelle d'ailleurs que l'intérêt collectif sera encouragé puisque c'est dans cette optique qu'une redevance incitative basée non plus sur la valeur locative cadastrale mais sur le volume de déchets produits remplacera en 2015, sur l'ensemble des communes de la CASA, l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, comme vous le savez la CASA a été choisie comme l'un des quatre sites nationaux devant mettre en place ces mesures incitatives qui vont bien entendu pousser l'ensemble de nos concitoyens à trier leurs déchets, les déchets triés seront gratuits, mais en même temps à essayer de diminuer le nombre de déchets par personne, puisque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera déterminée en fonction de ce volume

La tâche, je le sais, est considérable, je sais que sur tous les bancs de cette assemblée, chacun aura à cœur d'aller dans ce sens, quelquefois il y a de l'investissement mais c'est pour une productivité meilleure, et surtout pour un monde meilleur. Nous devons donc au quotidien continuer à travailler pour les bâtiments, l'urbanisme, les transports, la biodiversité, la santé, les déchets, l'éco citoyenneté et je suis sûr que nous pourrions d'ailleurs sur ce débat recueillir les propositions de chacun tout en sachant qu'il y a un grand débat national qui est le Grenelle et qui nous apporte là aussi un cadre dans lequel nous pouvons continuer à travailler.

J'ai des interventions de la Majorité sur ce sujet, est ce que l'opposition souhaite intervenir maintenant sur ce sujet ?

Monsieur DUJARDIN : oui Monsieur le Maire, c'est un sujet dont nous avons débattu ensemble avec un certain consensus, pour ne pas dire un consensus total.

Effectivement le développement durable c'est une formule que nous devons à René DUMANS, cela remonte à 1974, environ, et Brice LALONDE que vous avez accepté de recevoir avec moi il y a quelques années qui fût le Premier Ministre de l'Environnement à temps réel.

Depuis ces années là on se rend compte que les choses ont bien évolué et ce qui était la préoccupation d'un petit groupe politique est devenu aujourd'hui une préoccupation mondiale Cela a commencé avec Rio et

l'Agenda 21, je suppose que la Ville d'Antibes a dû s'inspirer de l'Agenda 21 qui a quant même été signé par 173 chefs d'Etat, ce qui est colossal.

Nous sommes donc rentrés dans un processus mondial mais d'après ce que j'ai pu lire car je m'intéresse à la question, tout le monde est d'accord pour dire que la clef de voûte de la réussite du programme de développement durable passe par les collectivités locales. Les collectivités locales étant naturellement beaucoup plus proches de la population et ayant la possibilité de mettre en place des programmes à la fois d'éducation et de mobilisation et de tenir en plus compte (on en parlera tout à l'heure dans la démocratie participative) des souhaits des antibois, pour la Ville d'Antibes.

Une chose est certaine lorsqu'on parle de projets mondiaux, on peut dire effectivement que les objectifs globaux ne sont guère utiles s'ils ne trouvent pas de réalisation concrète devant sa propre porte. C'est ce que nous avons essayé d'entreprendre ensemble avec un certain consensus.

Dans le cadre d'une gestion moderne des municipalités aujourd'hui, il y a des programmes qui sont à court terme, moyen terme et à long terme ; je dirais que les programmes à court terme sont des programmes que l'on peut sans doute mettre en place sur une année , en rediscuter et voir l'évolution l'année d'après , le moyen terme je dirais que cela court sur un mandat ou éventuellement deux mandats , et les programmes à long terme sur plusieurs mandats.

Je me posais donc la question, j'étais rotarien, certains d'entre vous le sont et le sont toujours, au Rotary il y a une manière d'opérer qui fait que pour les questions importantes le Rotary se pose le critère des quatre questions qui pourraient d'ailleurs s'appliquer au développement durable et je vous les cite :

- est-ce conforme à la vérité ?
- est-ce loyal de part et d'autre ? On voit entre autre quand on parle d'économie globale et de certaines régions du globe ;
- est ce susceptible de stimuler la bonne volonté réciproque de créer des relations amicales ;
- est ce bénéfique à tous les intéressés ?

Donc on voit bien que tous ces critères pourraient servir et ma question était si au niveau local on pourrait envisager quelque chose de similaire et lorsque l'on prépare une délibération au sein du Conseil municipal, de se poser la question est ce conforme au plan du développement durable ? Alors peut être que cela se fait d'une manière inconsciente mais est ce que l'on pourrait le formaliser de manière consciente et qu'éventuellement on ait dans chaque délibération une citation qui dise : « oui c'est conforme au plan de développement durable ». Ainsi on pourrait rentrer dans une phase active et pro active.

J'ai également constaté que certaines chartes de Tourisme durable ont été signées, je ne sais pas si la Ville d'Antibes l'a fait, je sais qu'il y a beaucoup de choses qui bougent et qui avancent actuellement et je pense que votre volonté est certainement de participer à ces changements.

Parmi les questions que l'on peut se poser aussi c'est par exemple lors des appels d'offres est ce que la Commune s'intéresse aux conditions de fabrication et de transport de ces propres achats, intègre t'elle des clauses sociales, environnementales, dans ses appels d'offres ? Notre Commune est –elle signataire de la campagne des 500 villes qui s'engagent pour un commerce équitable. Il y en a 300 ou 400 je ne vais pas vous les citer toutes, je pense simplement à une démarche au niveau de notre approche de la politique globale et de la gestion de la Ville qui tiendrait compte d'une manière précise de notre volonté de participer au développement durable.

Parmi les suggestions que j'ai, cela en est une parmi tant d'autres, on sait aujourd'hui que les déchets relatifs à tout ce qui est informatique sont des déchets qui coûtent chers, relativement polluants ; je me souviens lors du précédent mandat, tout à fait au début, lorsque Monsieur ROUX s'occupait des nouvelles technologies, d'avoir proposé et je sais que vous l'avez fait, pas nécessairement avec ma proposition vous l'auriez fait de toute façon, de passer à l'électronique plutôt qu'au tout papier, ne serait ce que pour le Conseil municipal.

Aujourd'hui tous les élus reçoivent un CD pour la préparation du Conseil municipal mais on pourrait peut être éviter d'en graver 49 pour les élus, je suppose qu'il y en a pour l'Administration, ce qui représenterait une pollution en moins, simplement en mettant tout cela sur le site internet, avec éventuellement si c'est confidentiel un mot de passe pour les élus

Des idées ainsi il y en a des centaines qu'on pourrait mettre en place. Aussi connaissant votre conscience à ce niveau là j'espère, parce que c'est aussi votre question, qu'on pourra dresser un bilan. En effet, vous

nous avez fait part des grandes lignes de votre philosophie sur le développement durable, vous nous avez pas vraiment développé le bilan, je pense qu'il serait bien peut être à l'occasion de cette séance ou d'une autre, de le faire, de mettre en place des outils, des objectifs et de dresser un bilan annuel.

Voilà je vous remercie de votre écoute.

Monsieur le Maire : peut être pour éviter, comme j'ai plusieurs demandes d'interventions du Groupe Majorité, on pourrait alterner ? Non ?

Bien je passe donc la parole à M.LA SPESA mais pour répondre à M.DUJARDIN, oui effectivement dans chaque délibération il y a un passage mis par les services sur le développement durable mais ce serait bien de le dire puisque cela se fait disons le. Quant au bilan, je pense que les adjoints concernés dans tous les domaines vont essayer d'apporter le bilan de ce que nous avons fait et puis de ce qui reste à faire.

Monsieur LA SPESA : vous l'avez dit lorsque l'on parle d'environnement et de développement durable je crois qu'on peut dire qu'il y a quant même un certain consensus et sur ce sujet là nous ne serons pas une voix discordante mais nous proposons d'amener aussi notre vision de ce que l'on pourrait faire qui n'est pas fait ou bien où l'on pourrait faire mieux.

Nous dans le développement durable, vous avez cité tout à l'heure, c'est transversal, cela va de l'urbanisme aux transports, etc. Vous avez oublié à notre sens, on aimerait citer nous en premier lieu que le développement durable c'est l'être humain. Vous y pensiez, c'est bien de le citer.

Il est vrai qu'on fait beaucoup de choses, alors que ce soit la population, que ce soit les élus, tout le monde est sensibilisé à la nécessité de faire quelque chose, beaucoup de gens font des choses sans nécessairement le dire, ce sont des petites actions au quotidien qui vont dans ce sens là. On n'est pas toujours obligé d'en parler. Le développement durable, si tout le monde y est attaché, il y a aussi à un moment donné la vie de tous les jours qui fait que ce développement durable ne doit pas être une contrainte pour l'être humain, je parle d'une contrainte qui ferait en sorte que la vie des êtres humains en arrive à être dégradée.

Je donne un exemple sur la proposition que vous faites sur la redevance relative au volume des déchets, cela peut être une bonne chose, on pense que l'idée est intéressante mais c'est sur sa mise en œuvre où l'on sera très attentif, vous l'avez dit ce sera très compliqué, je ne rentre pas dans les détails, effectivement ce le sera. Ce que l'on aimerait c'est qu'en finalité si ce processus se met en œuvre et on l'espère, tout le monde sera gagnant et que l'on ne va se retrouver avec des gens qui vont payer une redevance bien supérieure à ce que l'on paie aujourd'hui, vous me comprenez.

Donc l'environnement ce n'est pas à tout prix, surtout dans une période où les difficultés des gens sont très importantes, si tout le monde est d'accord pour parler et faire de l'environnement, je sens que la grande majorité des gens qui souffrent font peut être passer la qualité de vie ou le salaire et l'emploi avant l'environnement, je pense que c'est humain et que c'est normal.

Aussi il ne faut pas que ce développement durable soit systématiquement utilisé contre les gens ou peut être pour faire du profit, je donne un exemple : je ne vais pas ouvrir un débat là-dessus, le rachat de l'auto production à une personne qui a des panneaux solaires ou une éolienne. Aujourd'hui alors que l'idée est très intéressante de pouvoir être en partie autonome dans sa maison ou dans son atelier, ou son hangar, elle est actuellement dévoyée par le fait que l'on cherche en priorité à faire du profit. Donc dans le développement durable même s'il y a consensus, même si l'on veut aller tous dans le même sens, pour ce qui nous concerne, nous sommes très attentifs à ce côté-là qui peut dévoyer justement le tout.

Pour terminer sur les déchets c'est vrai que nous avons quelques manques et tout à l'heure votre majorité va certainement aborder des sujets qui sont faits.

Moi je relève cela très rapidement, notre déchetterie sur Antibes, on en a une c'est une bonne chose. Moi quand je m'y rends je vois des salariés qui évoluent au milieu d'engins et au-delà des salariés, nous même quand nous allons y déposer des objets, on prend des risques avec des engins qui tournent dans tous les sens, elle n'est pas idéale en tout cas en matière de sécurité.

Sur les transports en commun, sur les pistes cyclables, vous allez certainement aborder le sujet des choses se font, vous avez des projets, pour nous cela ne va pas assez vite et pas assez loin, TCSP, etc.

Voilà pour l'instant au niveau du débat, ce que nous avons à dire

Monsieur le Maire : le développement durable ne s'applique qu'à l'humain c'est justement parce que l'humain a oublié qu'il ne pouvait pas être maître de toute la planète sans se détruire lui-même, que nous réfléchissons aux générations futures et que nous essayons de mettre en place des comportements différents , sur le plan national comme sur le plan local.

Après de temps en temps en matière de développement durable la vitesse n'est pas l'alliée incitative comme l'argent du développement durable. Effectivement regardez quelque chose que tout le monde a compris, des mesures incitatives, désincitatives, sur les voitures qui polluent, on ne peut pas dire que ce ne soit pas une réussite. Donc à un moment donné l'argent est aussi un signal qui dit : c'est bien ; moi je trouve d'ailleurs qu'il est formidable d'avoir une ville dans laquelle on fait du tri sélectif sans qu'il y ait de sanctions et le gens le font quand même. Cela veut dire que la citoyenneté, contrairement à ce que l'on croit, n'est pas au degré zéro dans ce pays mais en même temps s'il y a un petit élément incitatif cela doit jouer.

Et puis le développement durable il croise avec le social, à un moment donné lorsque vous dites on va acheter une voiture « développement durable » et qu'on vous dit elle est 20 % plus chère, il est sûr que si vous êtes en difficulté financière, vous allez peut être acheter « une voiture normale » qui risque de polluer un petit peu plus.

Il faut donc qu'on soit incitatif et économiquement positif pour que l'éco citoyenneté se mette en place avec une contrainte mais en même temps avec l'idée que nous allons dans un monde qui meilleur.

Madame MURATORE : pour nous je reprendrai ce qui nous intéresse, ce n'est pas le bilan mais plutôt la perspective de ce qui va se mettre en place.

Alors en matière d'économie d'énergie la Commune fait des efforts sensibles dans les différents services, cela est bien mais il est vrai qu'on parlait de très loin et pour nous il reste encore beaucoup à faire.

En matière d'isolation il y a un gros problème tant au niveau des bâtiments municipaux et des logements sociaux que des particuliers. Comment aider à l'isolation des logements ? Il y a des subventions, il y a des aides possible, il y a des plans qui peuvent être montés pour inciter les particuliers à faire ces travaux, aider à l'équipement photovoltaïque et ce qu'on met en place, prendre des mesures incitatives en matière d'urbanisme pour des constructions à faible consommation d'énergie. Là quelques exemples sur les économies d'énergie qui peuvent être faites.

En matière de déchets, j'ai bien noté qu'on remplacera la taxe par la redevance en 2015 car même si l'usine d'incinération est maintenant aux normes et même mieux, il n'empêche qu'elle produit quand même des dioxines, de l'oxyde d'azote, même si les quantités sont moindre.

Donc notre question : qu'est ce que l'on fait pour développer encore le tri sélectif, pour réduire au maximum à la source les déchets, pour développer la collecte des fermentescibles, l'objectif étant vraiment de réduire un maximum ce qui va être incinéré. J'en profite pour poser la question du devenir des mâchefers parce que l'on n'arrive pas à savoir. Ils ne sont plus à Bagnol en Forêt, on sait que ceux d'Antibes ne vont plus à Bagnol en Forêt, il y a d'ailleurs deux procédures en cours au Tribunal administratif et au Pénal mais que deviennent les mâchefers de l'usine d'Antibes ?

Par rapport à la station d'épuration, on a la même question sur les boues qui partent dans le Vaucluse, hors du département, nous avons deux contre exemples de développement durable avec des camions qui partent tous les jours d'Antibes pour transporter des déchets dans d'autres départements. On peut citer l'arrosage automatique ou les fontaines qui marchent même quand il pleut, des luminaires il y en a encore quelques uns qui éclairent les étoiles, les subventions aux sports mécaniques, le Yacht- Show qui n'est pas très développement durable, apprendre aux enfants à conduire sur la glace à Antibes, enfin voilà quelques exemples de possibilités de progression en terme de développement durable.

Nous aurions aimé que la Ville s'engage dans un agenda 21, cela n'a pas été le cas, mais maintenant le Grenelle oblige à élaborer d'ici 2012 un plan climat énergie pour chaque collectivité. Nous aimerions si vous pouvez nous dire quel est le planning, quelle est la méthodologie que vous allez mettre en place, comment va s'élaborer ce plan climat énergie qui va être obligatoire en 2012, je le rappelle.

Monsieur le Maire : je me réjouis que le Grenelle de l'Environnement que le Gouvernement a mis en place soit aussi consensuel dans notre ville qu'il l'a été sur le plan national. En même temps Mme MURATORE l'usine d'incinération était aux normes , aujourd'hui elle est très au dessous de ce que l'on appelle les normes en matière de dioxine , elle est à la moitié des normes qui ont été divisées par 10 et elle correspond en gros à une dizaine de barbecues annuels sur l'ensemble du territoire !

On ne peut pas dire non plus qu'on continue à polluer et en même temps on récupère de l'énergie, pour 3 millions d'euros d'électricité sur 10.000 foyers ce qui atténue la charge de l'investissement.

Sur le bilan je suis tout à fait d'accord après avoir entendu l'opposition pour qu'annuellement on fasse le point de la situation et qu'on mette un certain nombre de dispositifs en place avec des indicateurs mais Mme CURTET souhaite prendre la parole et va nous parler de l'énergie.

Madame CURTET : en matière d'énergie, de bâtiments et d'urbanisme, la Charte de l'Environnement a constitué une étape décisive dans l'engagement de la Commune et en 2002 le Service de Maîtrise de l'Energie a marqué le pas sur la réduction des dépenses et de la consommation.

Le plan d'action qui avait établi sur dix ans a été atteint avec trois ans d'avance pour une économie de l'ordre de 6 350 000 M€.

Le bilan environnemental depuis 2002 est une économie de 7400 tonnes de CO2 non rejetées ,738 000 m3 d'eau économisés et 40 % du patrimoine bâti touché par des actions d'économie d'énergie.

En juin 2009 nous avons lancé le nouveau plan de 35 actions d'économies d'énergie et de développement durable qui est prévu jusqu'en 2012 avec la signature de la convention « agir pour l'énergie ».

Les principaux axes de ce plan d'action sont de lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité des ressources naturelles et d'engager l'Administration dans l'éco-responsabilité.

Pratiquement, sur ces points précis, la Direction de l'Architecture Bâtiment, pour toute nouvelle construction, collabore étroitement avec le Service de la Maîtrise de l'Energie afin que soient prises en compte dans les cahiers des charges les contraintes énergétiques et environnementales, en mettant la performance énergétique des bâtiments au cœur des projets.

Pour ce qui concerne les constructions l'Ecole du Cap dispose de panneaux solaires assurant la fourniture en eau chaude sanitaire pour les besoins du réfectoire, la future salle des Trois Moulins est un bâtiment basse consommation et de nombreux panneaux solaires seront installés sur la toiture.

L'objectif pour 2012 est l'installation de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'opérations blanches financièrement.

La Commune veille aussi, depuis 2005, à ce que les équipements municipaux bénéficient d'une bonne isolation thermique, pour un budget supérieur à deux millions d'euros, et pour 2010 est programmée la rénovation des chaufferies de l'Ecole de Juan Gare, du Multi Accueil Pomme de Pins, et du Centre Administratif de la Croix Rouge pour un montant total prévisionnel de 135.000 €.

Voilà pour ce qui concerne les actions que met en place la Commune sur la maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire : je ne saurais inciter l'ensemble des services à continuer l'effort qu'ils ont mené car économiser sur une période longue 6 millions d'euros c'est aussi un élément qui est loin d'être négatif dans la vision que nous avons de prospective financière.

C'est bien, c'est toujours plus facile le début que la suite, je leur demande donc de redoubler d'effort.

Je passe la parole à Mme Pugnaire en matière de biodiversité et en stratégie d'aménagement de nos espaces verts.

Madame PUGNAIRE : en matière de biodiversité, plus de 132 ha de jardins ont été répertoriés pour être protégés contre 75,5 dans le projet initial de PLU, et ainsi préservés de toute urbanisation. 313,5 hectares de terrain seront classés en espaces boisés. C'est important de le rappeler car on entend beaucoup parler des arbres qui sont abattus mais pas souvent de ceux qui sont plantés ou préservés.

Il n'est pas inutile de rappeler que, si ces dix dernières années, 650 arbres ont dû être abattus lors de projets immobiliers, plus de 10.000 arbres ont été replantés sur l'ensemble du territoire de la Commune. Le choix des plantations s'est porté essentiellement sur des espèces méditerranéennes peu gourmandes en eau, l'objectif étant l'aménagement de jardins « secs » et de limitation des espaces engazonnés.

La pelouse du Stade Gilbert Auvergne a fait place à un terrain synthétique permettant ainsi une économie considérable en termes d'arrosage, à titre d'exemple.

Le Service des Espaces verts met en œuvre également pour la gestion du patrimoine végétal paysager de la Commune des pratiques garantant le respect de la nature, tout en répondant aux souhaits des habitants et aux contraintes de l'aménagement urbain :

- les agents ont été responsabilisés dans leurs pratiques quotidiennes d'entretien ;
- un débroussaillage sélectif est désormais pratiqué ;
- une réduction de l'utilisation des ressources en eau avec récupération des eaux de pluie et une optimisation de l'arrosage,
- une réduction de l'utilisation des engrais, des produits phytosanitaires et remplacement peu à peu, par des solutions écologiques de type compost végétal, insectes auxiliaires, pièges à phéromone.

La Commune poursuit ainsi sa politique active en matière de préservation et de mise en valeur du littoral, du milieu marin. Là mon collègue Patrice DULBECCO est en première ligne sur ce sujet et c'est lui qui vous répondra sur ces questions là. En effet il s'active énormément pour la préservation du milieu marin et de la qualité des eaux de baignade avec la désignation d'Antibes-Juan les Pins comme site pilote du projet GIRAC qu'il a initié qui est une gestion intégrée des rejets d'assainissement côtiers.

-

Les actions menées concernent :

- la certification des eaux de baignade ;
- la mise en place du Plan Infrapolmar pour lutter contre les pollutions accidentelles de nos côtes ;
- l'adhésion au contrat de baie pour une démarche globale et cohérente sur le milieu marin avec signature des contrats au 1^{er} semestre 2010 ;
- le traitement des eaux usées avec une usine de traitement qui a obtenu la certification ISO 14001 pour son management environnemental ;
- la gestion des eaux pluviales, avec étude de techniques alternatives au raccordement à des réseaux publics (bassins de rétention intégrés, noues, bassins en toiture, revêtements absorbants, pour gérer les eaux à la source), surveillance des assainissements autonomes ;
- le contrôle des filières d'assainissement non collectif ;
- une veille sanitaire sur la Brague.

Enfin, rappelons qu'un observatoire municipal du littoral durable réunit tous les élus et services municipaux intervenant sur le littoral afin notamment de mettre en cohérence les actions entreprises par la Commune.

Patrick si des questions te sont posées sur ces sujets précis, c'est toi qui répondra pour tout ce qui concerne la mer.

Monsieur le Maire : je lis toujours avec beaucoup d'intérêt Nice Matin et les « sec ou à l'eau » mais il faut apporter des explications ! Quand il y a des pannes sur le réseau on éclaire dans la journée pour voir d'où elles proviennent, ce qui explique que l'on éclaire quelquefois dans la journée, je sais que nos concitoyens de temps en temps s'énervent et que nos journalistes avec leur œil vigilant le mentionne mais nous ne sommes pas encore complètement devenus fous dans cette ville ! En tout cas l'Administration reste stable même si les élus de temps en temps peuvent se permettre un certain nombre de choses, et lorsque les services éclairent de jour c'est pour contrôler et réparer les pannes qui se sont produites la nuit.

Dans une maison on éclaire pour voir quelles sont les ampoules qui marchent ou pas, avant de les changer. Le bon sens comme disait Descartes est la chose au monde la mieux partagée.

Je passe la parole à Mme MURATORI.

Madame MURATORI : en ce qui concerne l'éclairage public, les travaux de modernisation réalisés dans le centre de Juan les Pins ont permis une diminution de consommation d'énergie d'environ 252 000 Kw/H, soit 26 % de réduction sur la consommation de ce secteur et 4 % des consommations globales.

Je dois ajouter que toutes les actions futures de modernisation qui seront menées dans la Commune seront faites dans le même sens.

De même, le remplacement régulier des motifs d'illumination des décors de Noël par des motifs à LED a permis de réduire de 90.000 KW/h les consommations des fêtes de fin d'année.

On ne fait pas des économies que dans la consommation, on fait aussi des économies dans la réalisation de motifs qui sont réhabilités par nos services, on change toutes les ampoules à incandescence par des ampoules à LED et c'est réalisé dans notre Commune, c'est invisible, mais il faut que vous le sachiez lorsqu'on vous pose des questions.

Des programmes de remplacement et de modernisation de matériel touchent également les feux de signalisation.

Ces économies d'énergie seront maintenues dans les prochaines années pour diminuer encore l'empreinte carbone de la Commune et nous sommes à l'affût de tous les matériaux et techniques innovantes qui vont dans ce sens.

Je voudrais aussi, si Monsieur le Maire le permet, rassurer Mme MURATORE en disant que la Commune partait peut être de très loin mais c'est la première Commune à avoir pris conscience des économies d'énergie que nous pouvions réaliser et à avoir mis en place la Commission d'Economie d'Energie avec l'aide de tout le Conseil municipal et en arriver au résultat auquel nous sommes arrivés aujourd'hui. Je remercie le Conseil de nous avoir fait confiance

Je voudrais aussi dire pour l'arrosage, Mme MURATORE vous avez raison, on s'est tous posé la question sur les arrosages municipaux qui fonctionnaient par temps de pluie. Je peux vous dire qu'à chaque fois que nous refaisons un réseau d'arrosage avec le concours des jardiniers de la Ville, le Service Maîtrise de l'Energie, la Cellule Electriciens de la Ville, nous remplaçons les départs d'eau par des départs électriques mais cela ne se fait pas tout seul, on le fait au coup par coup sinon il nous faudrait le budget entier de la Ville pour arriver à tout moderniser !

Quant aux lampadaires qui éclairent le soleil et les petits oiseaux sachez aussi Mme MURATORE que nous avons à l'étude tout ce qui est lampadaire qui va éclairer vers le bas avec des réflecteurs mais cela aussi c'est un programme de modernisation et la Ville d'Antibes y songe depuis longtemps mais ne le fait qu'au coup par coup.

Monsieur le Maire : je vais vous dire une chose à toutes les deux, ce n'est peut être pas grand-chose mais nos concitoyens s'énervent toujours lorsqu'ils voient le lampadaire allumé de jour et nous avons des explications ou l'arrosage automatique qui arrose la route ou qui arrose....*inaudible*.

Ce n'est peut être pas grand-chose et on ne va pas dépenser le budget de la Ville mais dans les deux ans qui viennent nous allons non pas résoudre le problème de l'éclairage mais celui de l'arrosage. En effet, en utilisant des plantes méditerranéennes, en arrêtant de penser que le gazon anglais peut pousser sur notre territoire et on va mettre en place des arroseurs avec des indicateurs de pluie. Ce n'est pas trop cher, il y a même des particuliers qui arrivent à se le payer, cela fait des économies et en même temps, visuellement, c'est bon pour nos concitoyens parce qu'ils comprennent que l'effort est réparti partout.

Je voudrais très brièvement, à la place de Jean Pierre GONZALEZ, qui je pense est au même endroit que Gérard PIEL, dire que le futur PLU tient compte bien entendu de ces éléments et conformément aux prescriptions du Grenelle le PLU prévoit la majoration des COS (coefficient occupation des sols) de 20 % de l'ensemble des constructions qui répondent à ces critères de qualité énergétique.

Autrement dit on a pris les possibilités de constructibilité et on les a diminuées de 20 % et puis on les remet au dessus à 20 % s'il y a un bilan positif. C'est une des propositions du Grenelle et nous allons l'appliquer dans le PLU, c'est très incitatif parce que là le promoteur où le bailleur social, n'importe qui, qui construit, a une prime à la constructibilité et pour ne pas faire deux étages de plus avec les 20 %, on réduit et on réaugmente et on oblige donc à aller dans le sens du cercle vertueux.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, vous savez que nous avons un Plan de Déplacements urbains et un projet de TCSP (Transport commun en site propre) que nous avons présenté ici, qu'on a aussi des stratégies dans le cadre du PADD, je voudrais simplement dire qu'il y a un effort qui a commencé et qui mérite d'être souligné, c'est le parc automobile, à la fois on a décidé de le réduire il y a trois ans, et de le convertir avec des véhicules. Dans la situation telle qu'elle est aujourd'hui, nous avons construit notre

propre station GNV pour alimenter les véhicules qui roulent au gaz, avec une économie sur le prix du carburant qui est de moitié, c'est-à-dire que vous payez 40 cts au lieu de 80.

80 % des nouveaux véhicules légers acquis roulent avec cet éco carburant et la capacité d'approvisionnement de cette station est de 40 pleins par semaine et répond aujourd'hui à des usages ultérieurs.

Sur les navettes électriques nous allons les mettre en place dès que possible mais en faisant en sorte que l'on redéfinisse les circuits parce que vous savez que l'électrique s'épuise plus facilement et c'est sur des circuits courts qu'on peut les mettre en place.

Sur ces éléments là je peux aussi vous dire que nous serons extrêmement vigilants et déterminés dans le PLU et le parc automobile et au cours du débat d'orientation budgétaire je vous ferai des propositions dans ce sens.

Je passe la parole maintenant à Patrick DULBECCO.

Monsieur DULBECCO : Mes Chers collègues vous savez que le développement durable est très transversal, cela m'a donné l'occasion depuis deux ans que j'ai cette délégation de travailler en collaboration avec beaucoup d'élus et de services. Je vais vous rappeler quels sont les quatre grands chapitres du développement durable :

- le développement social et économique ;
- la qualité environnementale du tissu urbain ;
- l'urbanisme et l'aménagement ;
- la bonne gouvernance vis-à-vis de la population.

Je veux vous rappeler également qu'il y a environ 12 ou 13 ans nous avons passé une délibération où chaque construction nouvelle se faisant sur la Ville devait l'être dans la mesure où on utilisait du bois provenant de forêt à développement durable pour éviter le pillage des bois exotiques tel qu'on l'a vu pendant de nombreuses années en Afrique et en Amazonie.

En matière de santé et de déchets, les produits écologiques ou certifiés à faible toxicité sont privilégiés dans le cadre des critères de développement durable prévus par les marchés publics communaux, cela répond donc à une question qui a été posée sur ce point

En tout état de cause, s'agissant des marchés publics de la Ville, une réflexion est systématiquement menée lors de leur élaboration. Les objectifs de développement durable sont soit des prescriptions obligatoires (lorsque tous les concurrents potentiels maîtrisent déjà, dans leur production, la protection de l'environnement), soit des critères de jugement des offres pour les achats dans des secteurs économiques où cette démarche n'est pas encore totalement aboutie.

Là je dois remercier Monsieur AMAR d'être très attentif lorsqu'il y a des offres de marché.

S'agissant des déchets, les travaux réalisés sur l'Usine d'incinération, qui vous ont été présentés récemment, ont permis une valorisation des déchets mais également une diminution à la source.

Je rappelle quant même que l'utilisation des déchets ultimes permet la production d'électricité et l'usine d'incinération de la Ville produit 10 % de l'énergie produite dans les Alpes-Maritimes, en sachant que ce département malheureusement ne produit que 10 % de l'électricité dont il a besoin.

Il sera intéressant, afin de contribuer encore à diminuer les déchets à la source, d'étendre la pratique du tri sélectif de façon progressive, sur les plages publiques par exemple et en ville, avec des opérations ciblées dans un premier temps sur des quartiers et des plages publiques test.

Enfin, d'autres actions en matière d'environnement destinées à **préserver la santé publique** sont en cours notamment sur des nuisances très mal ressenties sur l'ensemble de notre territoire :

- la création d'une charte « bruit et civisme » ;
- une charte « chantier vert » qui va bientôt être signée avec les promoteurs et toute les activités qui interviennent pour la construction d'un bâtiment ou d'un quartier ;

- l'instauration d'une nouvelle procédure d'instruction des dossiers « antenne de téléphonie mobile » en début d'année 2010, une trentaine de villes vont être ciblées pour faire une étude suite au Grenelle de l'Environnement. Je demanderais éventuellement à Monsieur notre Député-Maire d'intervenir auprès de Madame Bachelot si la Ville d'Antibes pouvait être retenue puisque l'on en a fait la demande, pour faire partie des villes où il y aura cette étude afin de pouvoir une fois pour toutes être en mesure de répondre aux personnes « non vous n'avez rien à craindre » ;
- l'introduction du bio dans les cantines scolaires et là je voudrais particulièrement remercier Françoise THOMEL qui s'occupe particulièrement de ce problème là avec depuis la rentrée l'opération subventionnée par l'Union européenne « un fruit à la récré » distribué gratuitement dans les écoles primaires et maternelles, fruits d'origine française et provenant de circuits de proximité et qui ne traversent donc ni l'Atlantique, ni la Méditerranée.
- enfin, en fonction de la saisonnalité, des légumes crus de printemps et des fruits d'été viendront compléter l'offre bio.

Voilà quelques éléments mais bien entendu on pourrait y passer des heures.

Monsieur le Maire : sur une expérience qui mériterait d'être connue et valorisée et étendue à l'ensemble de notre territoire et peut être d'autres territoires

Madame BOUSQUET : en matière d'éco-citoyenneté, je voudrais juste rajouter à tout ce qui a été dit que la sensibilisation auprès des scolaires et des jeunes est poursuivie sur Antibes et donc des partenariats pédagogiques et ludiques sont menés en particulier avec l'Education nationale et tous les services municipaux, l'Education, la Jeunesse, la Maîtrise de l'Energie, l'Environnement Santé et la CASA également Une opération a été menée avec le compostage des déchets organiques dans six écoles d'Antibes qui sera également poursuivie à la Villa Colle et au Centre Aéré et des panneaux d'information réalisés par les enfants à destination du public ont été implantés pour initier et faire connaître ce recyclage à tous les publics antibois, familles, enfants.

Monsieur le Maire : il faut qu'on aille les féliciter de composter leurs déchets et de mon temps on aurait dit que c'était aussi une leçon de choses cela leur apprend aussi un certain nombre d'éléments et diminue par la même occasion les déchets à incinérer.

On a distribué également des composteurs aux gens qui avaient des maisons individuelles, on devrait maintenant essayer de passer et motiver l'ensemble des enseignants et les cantines scolaires de manière à ce que l'on ait un composteur dans chaque école.

On a la chance d'avoir dans cette ville très peu d'écoles qui sont en milieu urbain strict

CASSETTE 1- FACE B

Bien sûr on pourrait passer l'après midi dessus mais je crois que ce qui est important c'est que l'on ait fait un bilan, qu'on ait tracé des perspectives et maintenant il faut qu'on se fixe comme objectif des bilans chiffrés et je le dis à l'ensemble de l'Administration et des élus concernés. L'objectif chiffré lorsque l'on dit qu'on a économisé 6 millions sur six ans, c'est un objectif chiffré.

Lorsque l'on dit le parc automobile doit atteindre cet objectif, il est chiffré, il faut donc que nous évoluions dans ce sens et que nous mettions les mesures incitatives et désincitatives nécessaires.

Je ne souhaite pas Monsieur LA SPESA lier l'écologie à l'argent, bien qu'une petite incitation c'est quelquefois l'élément essentiel qui permet les changements de comportement.

Je vous remercie de ce débat je m'engage à vous en rendre compte périodiquement.

Nous passons maintenant dans le cadre des débats au groupe Union pour Antibes Juan les Pins sur le réaménagement de l'espace Lacan Marenda et sans que cela puisse être interprété je constate que Jean-Pierre GONZALEZ revient plus vite de la Région que Gérard PIEL, sans pour autant avoir fait d'infraction au Code de la Route et avoir dépensé plus d'énergie !

C'était une plaisanterie, je passe la parole à Monsieur DUJARDIN.

Monsieur DUJARDIN : notre question concerne effectivement l'aménagement du secteur Marena-Lacan :

En juin 2001, vous aviez lancé un grand débat sur l'aménagement du secteur MARENDA – LACAN.

En novembre 2002, Monsieur Bonifay, alors Conseiller municipal, lors d'une séance de questions orales, vous posait une question concernant les grands équipements envisagés au cours du mandat 2001 – 2008. Parmi d'autres projets, vous citiez alors l'aménagement de l'espace MARENDA – LACAN.

En septembre 2003, conformément à la loi, vous avez informé le Conseil municipal que le bureau d'études SARL SAMOP avait été retenu pour mener l'étude de programmation et de définition urbaine de l'espace Marena Lacan. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le 10 septembre 2004, vous avez souhaité informer le conseil sur l'état d'avancement de votre réflexion sur ce thème important qu'est la redynamisation du centre ville et tout particulièrement les îlots Marena et Lacan. La société SAMOP nous a présenté une vidéo projection fort intéressante sur ce sujet avec le détail des objectifs du projet auxquels nous avons naturellement souscrit :

- de ne pas dénaturer l'architecture d'ensemble de ces îlots ;
- de créer un pôle culturel et d'animation au cœur de la cité (FNAC, salles de cinéma etc..) ;
- de profiter de l'occasion pour retrouver des offres de stationnement au moins équivalentes à celles qui existent actuellement, voire même en créer de nouvelles ;
- de construire un groupe scolaire correspondant au moins aux capacités d'accueil de Paul Arène et de Paul Doumer ;
- de créer des espaces publics à la fois verts et de déambulation de façon à créer une continuité entre les différents quartiers ;
- de profiter de l'opportunité pour offrir des logements pour actifs ;
- de maintenir ou développer l'offre du service public.

Lors du DOB de janvier 2005, vous nous annonciez des études à venir pour la restructuration des écoles Paul Arène et Paul Doumer sur un groupe scolaire Marena – Lacan.

Vous avez, Monsieur le Maire, lors de toutes ces délibérations, reçu un soutien appuyé de la très grande majorité des élus, car ce grand projet représente une opportunité unique pour notre cité.

Mais, depuis fort longtemps vous ne communiquez plus sur ce sujet et, à l'heure où vous exposez vos grands projets structurants, au Palais des Congrès, nous souhaiterions connaître l'état d'avancement du projet Marena – Lacan, tant attendu par les Antibois.

Monsieur le Maire : je ne vous ai pas soufflé la question mais j'aurais pu le faire, il y a effectivement un moment où il faut en débattre et je donne la parole à Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ.

Monsieur GONZALEZ : merci Monsieur le Maire.

Effectivement le site de Marena-Lacan , Monsieur DUJARDIN, est un site particulièrement intéressant pour la Cité, pour le Centre ville , par ce qu'il peut apporter comme dynamisme et comme transversalité.

Vous avez rappelé les différentes étapes qui ont été franchies depuis quelques années et le point important a été le rapport SAMOP qui a donné les objectifs, la ligne directrice, en sachant que depuis ce rapport nous avons essayé de négocier avec France Telecom propriétaire de la Poste et qui a toujours résisté alors qu'il n'occupe qu'une partie des locaux. Ainsi, nous avons proposé de faire transférer la Poste sur place dans des nouveaux bâtiments, en rez de chaussée, donc plus faciles d'accès, mais pour des raisons qui lui appartiennent France Telecom a toujours résisté à cette possibilité.

Nous nous sommes donc dit qu'il fallait jouer avec le bâti actuel de la Poste, quitte à permettre une évolution dans les années futures d'un projet qui serait contourné sur ce bâtiment et entre temps, il se trouve que la DDE a, à la demande du Maire, proposé ce site, avec le site des pétroliers, comme un enjeu départemental à prendre en compte par un Atelier national .

L'Atelier national c'est quoi ? C'est une équipe qui travaillait sous la Direction de l'Ancien ministère de l'Aménagement et du Territoire et de l'Ecologie et qui maintenant travaille sous l'égide du ministère de l'Urbanisme et du Logement. Il se trouve que la Ville d'Antibes et ce site particulier ont été choisis par le ministère en question pour être dans les quatre sites nationaux, et faire l'objet d'une étude très particulière, par des équipes hautement relevées.

D'abord c'est une équipe menée par Michel CORAJOUX qui est un architecte paysagiste de renommée internationale, Alvaro SIZA architecte, d'origine portugaise, aussi de renom international et qui a eu l'équivalent du Prix Nobel de l'Architecture il y a une dizaine d'années et qui est une référence dans le monde entier, Edith GIRARD, Architecte, un paysagiste supplémentaire Vacenbye ADER, un économiste Monsieur Laurent DAVEZIES et un environnementaliste Monsieur Armand TRESVAUX DU FRAVAL.

Voilà l'équipe de l'Atelier national qui travaille sur ce site avec un œil neuf mais avec une ligne directrice qui est celle que nous avons donnée à travers le rapport SAMOP dont vous avez justement dit combien il avait été de qualité et combien il répondait aux vœux du Conseil municipal.

Aujourd'hui cet Atelier national a travaillé sur les principes, sur certaines orientations, il va présenter au mois de décembre, comme les trois autres ateliers nationaux, ses propositions, qui ne seront pas des propositions architectures mais urbanistiques et bien entendu elles vous seront soumises, il en sera débattu. Elles ne nous sont pas imposées et nous pensons que c'est une très bonne chose d'avoir une équipe de ce renom que la Ville n'aurait pas pu payer, disons le et que grâce à ce concours et à l'intervention importante de la DDEA des Alpes-Maritimes pour que la Ville soit parmi ces quatre dossiers, nous puissions donc avoir un projet de grande qualité.

Est-ce qu'il satisfera tout le monde ? Nous verrons ; entre les nostalgiques et ceux qui veulent rentrer dans le 21^{ème} siècle il y a une marge qu'il faudra peut être respecter à savoir, c'est le compromis, qui fait l'intérêt général, celui de l'avenir et non pas simplement en regardant dans le rétroviseur.

Je pense que c'est ce compromis là qui, lorsqu'il sera bien adapté, permettra d'avancer sérieusement et avec un consensus sinon total, en tout cas avec la plupart de la population. C'est ce à quoi nous voulons aboutir en sachant que les priorités sont l'animation, à travers les salles de cinéma, du commerce, du logement locatif, à travers éventuellement un centre administratif qui regrouperait tous les services éparpillés de la Ville et à travers une requalification de la Place des Martyrs de la Résistance et pourquoi pas à travers la requalification du bâtiment de la Poste qui est tout de même le bâtiment central. Quelque chose qui est fondamental c'est enfin d'avoir une transversalité de la Place des Martyrs de la Résistance jusqu'au port de façon à ce que enfin ce morceau d'Antibes important, un peu vide actuellement, permette l'animation et aussi de se rapprocher du port et le port de se rapprocher du centre ville.

Je crois que nous avons là un pari ambitieux à réaliser, j'espère que l'Atelier national (dont je rappelle encore qu'il n'est pas payé par la Ville, et qu'il ne peut donc être soupçonné de répondre à des dictats, même si toutefois ces dictats étaient faits par le passé ce qui n'a jamais été notre vocation) travaille de façon très objective pour essayer de voir avec un œil neuf ces emplacements qu'il considère comme des emplacements à la fois prestigieux et d'un enjeu fort important pour la cité, en l'ayant étendue aux pétroliers qui va au-delà jusqu'au Val Claret et au dessus jusqu'à la gare.

Il y a là tout un projet ambitieux qui doit être présenté au mois de décembre et qui sera débattu par tout le monde. Je répète qu'il sera critiquable, amendable, et je pense que c'est là l'intérêt de cet Atelier national qui nous permettra de réagir sur ce projet présenté et expliqué par ces personnes éminentes qui sont des gens avec des références internationales et qui sont là uniquement pour donner leur savoir pour des espaces considérés à enjeux. Et effectivement Monsieur DUJARDIN, des espaces qui ont besoin, je vous approuve, d'être avancés maintenant en urbanisme avec une animation, avec des parkings en sous sol pour éventuellement compenser la suppression de certains parkings même si le parking du Pré des Pêcheurs qui se construit avec 600 places répond déjà en partie à cette vocation. Mais sans doute il faudra là aussi prévoir des parkings et pourquoi pas faire en sorte, si on veut piétonner un jour la vieille ville, que les entrées des parkings soient un peu plus visibles que le parking de la Poste actuellement et qu'ils soient parking de dissuasion où les voitures seraient obligées de se garer avant que les personnes puissent rentrer dans la vieille ville en tant que piétons.

Voilà tous les objectifs qui ont été donnés à cet Atelier national, c'est un enjeu essentiel pour le centre ville, c'est pour cette raison que nous devons le voir comme un enjeu d'avenir et non pas comme un enjeu cristallisé sur le passé. Merci

Monsieur le Maire : oui Monsieur DUJARDIN souhaite reprendre la parole et l'opposition intervenir ?

Melle DUMAS : très rapidement, on se prononcera effectivement lorsqu'on verra l'exposé de ce merveilleux projet mais on sera évidemment attentifs, j'ai entendu « espace à enjeux », que cela devienne aussi un espace à vivre accessible à tout le monde.

Monsieur le Maire : ce n'est pas un espace à mourir que l'on veut faire !

Melle DUMAS : je ne sais pas mais parfois le mot enjeu peut l'être, cela peut être constitué que de résidences secondaires et ce serait alors un espace à mourir en effet d'ennui. Cela peut le devenir, on sera vigilants et on attendra de voir cet exposé.

Monsieur le Maire : avant de redonner la parole à Monsieur DUJARDIN, je voudrais dire qu'un jour j'ai eu l'imprudence de venir en Conseil municipal et de présenter les espaces qui étaient éventuellement aménageables.

Un certain nombre de gens et j'en atteste, Monsieur DUJARDIN, a dit que c'était positif de réfléchir, d'autres ont considéré que les cubes qu'on mettait et qui étaient des images pour réfléchir à l'avenir, étaient un projet architectural fini, qu'on avait tout décidé, que probablement un promoteur était en train de se précipiter sur l'ensemble et qu'on allait demain matin détruire l'Ecole Paul Arène.

J'ai comme d'habitude bénéficié d'une dizaine d'articles de presse dans le sens positif que je viens d'évoquer.

Maintenant je suis un tout petit peu plus prudent et si les services ont travaillé sur ce sujet et si l'Atelier aujourd'hui va présenter son projet, je rappelle très simplement ce qu'a dit Monsieur GONZALEZ, ce n'est pas le projet de la Ville, c'est le projet d'architecte. Je leur ai donc dit la première fois où je les ai vus, faites le projet que vous pensez qui est bien, comme c'est le ministère de Jean-Louis Borloo qui finance l'ensemble, réfléchissez le dans le cadre de l'humain, effectivement.

On va avoir des propositions, j'ai fait une petite note supplémentaire, j'ai dit il y a des orientations, si cela pouvait s'équilibrer financièrement, cela ne serait pas complètement idiot et éviterait de prendre des projets, de les mettre sur la table, de dire ensuite cela coûte 50 millions, et de les remettre sous la table.

Je suis arrivé à un âge et à un moment où je n'ai plus l'intention de dire ce que je ne ferai pas ou de faire rêver sur ce dont je ne suis pas sûr.

Ce projet il sera présenté, nous en débattons ensemble, lorsque le débat sera clos, nous prendrons nos décisions et aussi celle par quelles méthodes nous arriverons à ces éventuelles constructions.

Aujourd'hui je le dis très clairement les terrains appartiennent en grande partie à la Commune, quant on va un peu plus loin ils sont à la SNCF, peut être qu'on peut simplement, en ayant cette maîtrise foncière, faire en sorte que s'il y a des cinémas, je ne vais pas payer des cinémas pour qu'ils viennent dans la ville d'Antibes, qu'on construise quelque chose qui a un caractère il me semble culturel mais aussi commercial et qu'en conséquence les droits à bâtir devraient venir compenser l'éventuelle reconstruction d'une école ou autre. Essayons aussi d'être réalistes dans le moment qui arrive, je signalais récemment, est ce que les grands projets obèrent l'avenir financier de la Ville ? Quand on fait un grand projet qu'on met des places de parking sous le Pré des Pêcheurs et que cela rapporte à la Ville 2 millions et demi, cela n'est pas le cas, quand on fait un projet de palais des congrès et qu'au lieu de 700.000 € par an il coûtera désormais 300.000 € par an en ayant un palais des congrès neuf, on n'obère pas l'avenir de la Ville.

Je crois donc qu'il faut qu'on soit à la fois inventif, réaliste, et en même temps l'espace à enjeux, le jour où il sera fait, il le sera pour longtemps et nous devons donc être prudents pour ne pas prendre des décisions qui altèrent la qualité des espaces qu'on met à disposition de ce projet.

Ce projet Marena Lacan vous sera présenté, on fera une séance spéciale et je rappelle qu'il y a deux autres espaces sur lesquels on réfléchit, il y a l'espace Jean BUNOZ sur lequel se construit aujourd'hui le grand théâtre mais autour il y a un certain nombre d'espaces et il faut réfléchir à un urbanisme : qu'est ce que l'on met autour ? J'ai déjà évoqué la possibilité de notre Conservatoire de Musique mais on peut réfléchir à ce que l'on doit y faire et puis on peut réfléchir sur le projet de la zone des Trois Moulins sur lequel il y a le projet de la salle omnisports et un parc des sports qui s'articule. Ces trois éléments là sont des éléments sur lesquels il faut qu'on débattenne, qu'on prenne les décisions et qu'on lance les trois projets.

Je me suis engagé à ce que ces situations se fassent pour l'année 2010 et dans cette année 2010 il faut qu'on prenne l'ensemble des décisions qui font partir ces trois grands projets.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire je vous remercie, vous avez répondu à ma question et je suis ravi de voir que grâce à la DDEA nous avons pu bénéficier du concours de l'Atelier national qui, effectivement, nous permettra d'avoir une étude qui sera certainement au top niveau.

Monsieur le Maire : à la DDEA et au député du coin aussi, quant même... !!

Monsieur DUJARDIN : j'en suis convaincu mais je ne voulais pas vous faire rougir

Monsieur le Maire : non je ne rougis plus, je dis les choses maintenant !

Monsieur DUJARDIN : allons alors jusqu'au bout, connaissant vos liens privilégiés avec Monsieur BORLOO, je pense que cela a dû certainement l'influencer puisqu'il paraît qu'il est décisionnaire dans la mobilisation de l'Atelier national. Je sais que vous faites votre travail de député et nous vous en remercions et je suis ravi que cet Atelier national ait pu se pencher sur un problème aussi important pour la Ville d'Antibes. De plus, je me souviens que vous aviez dit qu'il n'y aurait pas d'incidence budgétaire et il est vrai que lorsqu'on va voir le nombre d'investisseurs privés qui vont venir se joindre au projet, je pense qu'effectivement il n'y aura pas d'incidence budgétaire pour la Ville, c'est probablement le projet du siècle en tant qu'aménagement urbanistique pour la Ville et moi qui suis toujours un petit peu réticent à dépenser de l'argent pour les études, je vous avais dit à l'époque qu'il ne fallait pas lésiner, qu'il fallait faire des études qui soient les meilleures pour ce projet.

Donc là apparemment nous avons les meilleures et sans que cela nous coûte de l'argent, c'est merveilleux.

Je m'inquiète un tout petit peu, j'avais lu, était ce vraiment dans un document municipal, qu'il n'y avait plus de frein à la cession par France télécom de son building à la Ville, pour justement pratiquer cette redynamisation, parce que soyons clairs, j'ai bien compris le sens du consensus qui prévaut souvent mais je pense, comme le disait Jean-Pierre GONZALEZ, je vois ce qu'il voulait dire, que d'avoir un œil à la fois dans le rétroviseur et un œil devant, c'est là où on a toutes les chances d'avoir un accident. Je crois que cet espace il faut l'aménager avec des gens qui sont au top de ce qui se fait maintenant au XXIème siècle et pas garder un bunker au milieu qui serait vraiment très difficile à intégrer à quelque chose de dynamique.

C'était donc simplement pour dire attention au mouton à cinq pattes et j'espère que France télécom, s'ils ne sont pas déjà convaincus, le seront très prochainement, de manière à ce que leur building ne dénature pas un projet aussi important.

Monsieur le Maire : les avis sont partagés, j'ai un sujet de dissension majeur avec Jean-Pierre GONZALEZ, depuis le début de nos mandats, c'est la poste !! Personnellement je n'aime pas trop, lui il trouve que c'est pas mal, mais il y a l'Architecte des Bâtiments de France et aussi le talent des gens qui travaillent qui peuvent soit le démolir, soit le réhabiliter, soit le réaménager. Pour l'instant on présentera ce qu'ils ont fait et je rappelle que je leur ai laissé l'entière liberté parce que si c'était pour faire venir un Atelier international et leur dire : « je veux cela là, cela ici, etc... » cela n'aurait aucun intérêt. Et sur ce qu'ils présenteront il y aura probablement des choses sur lesquelles on sera d'accord et moi-même sur lesquelles je ne serai pas complètement d'accord.

Nous passons maintenant au débat sur la fiscalité locale avec le Groupe la Gauche et l'Ecologie, c'est Melle DUMAS qui prend la parole.

Melle DUMAS : Monsieur le Maire, nous entrons dans la période des débats budgétaires et ce débat ne peut pas être ordinaire cette année considérant la situation économique et sociale de notre pays et donc de notre ville.

Depuis maintenant quelques semaines les habitants de notre ville reçoivent leur feuille d'impôts locaux ô combien douloureuses.

Les montants des augmentations sont très importants : aux alentours de 17% pour la taxe foncière bâtie et on nous annonce des montants d'augmentation de 40% à même 200% pour la taxe d'habitation.

Alors certes les causes de ces augmentations démesurées pour une grande majorité des salariés, familles modestes, retraités ...sont multiples : l'augmentation des valeurs locatives, des taux de la commune, du département et surtout le plus injuste la suppression des abattements que vous avez voulue !

Et il y a de quoi être très inquiet pour l'année prochaine avec les annonces du gouvernement qui veut s'attaquer à ces fameuses valeurs locatives dont le montant est bien peu transparent !

Pour nous, la fiscalité n'est pas un sujet tabou mais encore moins une manière d'aggraver les injustices sociales comme le fait votre majorité UMP.

Au contraire, la fiscalité est une solidarité financière permettant de répondre aux besoins de la population. Et c'est pour cela que pour nous, élus de La Gauche et L' Ecologie, nous proposons que la taxe d'habitation soit indexée sur le salaire et surtout de telle sorte qu'elle ne soit jamais supérieure à 20% des revenus mensuels des ménages.

Alors avez-vous l'intention de compenser la suppression de la Taxe Professionnelle prônée par le gouvernement Fillon par de nouvelles augmentations des impôts locaux ou par l'instauration d'un impôt communautaire ?

Monsieur le Maire : cela a le mérite d'être précis. En l'absence de Monsieur SEITHER qui est le premier cas de grippe intervenant dans le Conseil municipal, c'est à Serge AMAR que je propose de faire la première réponse.

Monsieur AMAR : Chers collègues quelques rappels préliminaires et techniques sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe d'habitation :

Quelques rappels préliminaires sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties est payée par les propriétaires des locaux d'habitation et de leurs dépendances. Le revenu cadastral constitue sa base d'imposition, soit la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50% qui tient compte des frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation. Elle correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Chaque collectivité locale (commune, intercommunalité, département, région et l'établissement public foncier pour la taxe spéciale d'équipement) vote ses taux qui s'appliquent à la base d'imposition ;

- la taxe d'habitation s'applique à tous les locaux meublés affectés à l'habitation et à leurs dépendances immédiates. Due pour l'habitation principale mais aussi pour la résidence secondaire, elle est assise sur la valeur locative brute du logement qui est la valeur du logement pour les services fiscaux. Elle a été fixée en 1970, sur la base de ce que rapporterait le logement par an s'il était loué. L'Etat revalorise tous les ans, dans la loi de Finances, les valeurs locatives de 1 % à 3 %. Cette valeur locative est réduite par des abattements pour constituer la base nette d'imposition, à laquelle sont appliqués les taux votés par la commune, le département et l'Etat pour la Taxe Spéciale d'Equipement.

Maintenant, à quoi sont dues les augmentations constatées :

- s'agissant de la taxe d'habitation, elle est due tout d'abord :

- à la réévaluation annuelle des valeurs locatives en application de la Loi de Finances : pour 2009, la réévaluation est de 2.5% ;
- à une réévaluation physique de certaines valeurs locatives réalisées par les services fiscaux pour certains locaux qui ont pu faire l'objet d'améliorations ou bien pour certains lots d'habitation ;
- à la suppression de l'abattement facultatif général à la base et de l'abattement facultatif spécial à la base ;
- à l'augmentation des taux : pour la commune + 4.18 %, pour le département + 14.92%.

Il faut toutefois noter que la taxe d'habitation tient compte de la situation économique des contribuables par le jeu des exonérations intégrales de la taxe, de dégrèvements, de plafonnements, d'abattements pour charges de famille et pour cohabitation avec des personnes invalides ou handicapées.

Les abattements pour charge de famille ont été maintenus à leur taux maximum par la commune :

- pour la 1^{ère} et la 2^{ème} personne à charge, la Commune pouvait choisir 10 %, 15 % ou 20 %. Elle a choisi le plus fort taux, soit 20 %

- pour la 3^{ème} personne à charge et les suivantes, la Commune pouvait choisir 15 %, 20 % ou 25 %. Elle a choisi le plus fort taux, soit 25 %

Le Conseil municipal a également instauré l'abattement – sans condition de ressource - pour personne handicapée ou partageant un logement avec une personne handicapée : le taux est fixé par la loi, il est de 10 %

Nombreuses sont les personnes qui demeurent exonérées de taxe d'habitation et notamment :

- les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ;
- les personnes âgées de + de 60 ans dont le montant des revenus n'excède pas le revenu fiscal de référence ;
- les veufs et veuves dont le montant des revenus n'excède pas le revenu fiscal de référence ;
- les adultes handicapés dont le montant des revenus n'excède pas le revenu fiscal de référence ;
- les logements d'étudiants.

Enfin, les personnes qui disposent de faibles revenus mais qui ne peuvent prétendre à l'exonération peuvent, en fonction de leurs ressources, bénéficier d'un plafonnement de leur taxe d'habitation à 4,3 % de leur revenu fiscal de référence.

Concrètement, en 2008, sur 36.787 habitations principales :

- 5.154 (soit 14 %) n'ont pas payé de TH du fait d'une exonération (4476) ou d'un dégrèvement (678) ;
- 14.609 ont bénéficié d'un abattement pour personne à charge ;

soit un total de 19.763 contribuables (53.72%) qui ont été soit exonérés, soit dégrévés ou ont bénéficié des abattements pour personnes à charge.

De plus, 11.525 d'entre eux ont bénéficié d'un plafonnement de leur TH à 4.3% de leur revenu fiscal. Parmi ces personnes « plafonnées », 1.984 bénéficiaient d'un abattement pour charge de famille, le nombre de contribuables qui n'ont pas payé totalement ou la totalité de la taxe est de 29.304.

Pour l'année 2009, si leur situation de famille, professionnelle ou de valeur locative n'a pas changé, ces 29.304 foyers ont continué de bénéficier des exonérations, dégrèvements, abattements pour personnes à charge ou plafonnement, puisque ces allègements ont été maintenus.

- s'agissant de la taxe foncière, l'augmentation est due tout d'abord :

- à la réévaluation annuelle des valeurs locatives en application de la Loi de Finances : pour 2009, la réévaluation est de 2.5% ;
- à une réévaluation physique de certaines valeurs locatives réalisées par les services fiscaux pour certains locaux qui ont pu faire l'objet d'améliorations ou bien pour certains lots d'habitation. Il convient de rappeler que les valeurs locatives ont été calculées en 1970 ;
- à l'augmentation des taux : pour la commune + 4.49%, pour le département + 14.97% ;
- à l'augmentation de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) + 15.13%.

Pour une taxe de 1.000€, seulement 419 € (soit 41%) sont perçus par la commune, 209€ (soit 21%) par le département, 57€ (soit 5.7%) sont perçus par la Région 238€ (soit 23.8%) sont perçus au titre de la TEOM et 78€ (soit 8%) sont perçus par l'Etat pour les frais de fiscalité.

Monsieur le Maire : merci, pour ces explications. Avant de passer la parole à ceux qui souhaitent intervenir je voudrais dire que non seulement nous n'avons pas augmenté les taux mais compte tenu du fait que j'ai constaté une augmentation sensible d'un revenu qui existait peu ou pas antérieurement qui est celui des casinos et qui était allé jusqu'à dix millions d'euros, j'ai décidé de dégrever l'ensemble de la population antiboise et juanaise de 10 %.

C'est la seule ville de cette strate des Alpes-Maritimes et de la région PACA qui l'a fait, à ce moment là, c'est vrai, je n'ai pas entendu les félicitations de l'opposition, je dois dire très sincèrement que je n'ai pas entendu non plus de félicitations de la population.

Lorsqu'on s'est retrouvé cette année avec des droits de mutation qui sont montés jusqu'à dix millions et qui sont à quatre et des recettes de casino qui ont atteint dix millions et qui sont aussi à quatre, il manquait évidemment dans le budget douze millions d'euros.

Dans cette situation là, en dehors de mesures qui ont été prises depuis quelques années, sur l'organisation de la Ville, nous avons donc décidé de supprimer l'abattement et d'augmenter d'un peu plus de 4 % les impôts locaux.

Si on regarde les choses de manière objective, la taxe d'habitation a diminué en dix ans, et aujourd'hui, vous le savez, la Ville d'Antibes est à cinq points au dessous de la moyenne nationale des villes de même strate et à six points au dessous des villes des Alpes-Maritimes de même strate et la comparaison peut se faire avec Cannes, avec Nice, elle peut aussi se faire avec le Cannet, Cagnes sur Mer, Vallauris, Grasse ou d'autres villes.

Il est vrai donc que les antibois ont bénéficié pendant longtemps d'une fiscalité très basse, c'est vrai que probablement j'ai commis l'erreur de baisser les impôts de manière importante lorsque les casinos venaient compenser et j'ai pensé qu'il était normal plutôt que de faire des dépenses pharaoniques le taux d'emprunt étant stable sur la ville il fallait que nos concitoyens en bénéficient.

Aujourd'hui la situation ne nous permet pas de leur en faire bénéficier mais si nous nous étions trouvés dans une situation différente je me serai posé la même question. En effet, comme on l'a évoqué lors du débat budgétaire le paradoxe c'est que lorsque l'Etat constate que vous faites un dégrèvement et un abattement il diminue sa dotation. Ce n'est pas complètement logique, l'Etat dit puisque vous avez tellement d'argent et vous pouvez vous permettre de ne pas appliquer le taux de manière normale et que vous dégrevez l'ensemble de votre population je vais vous donner moins de dotation et donc en réalité sur le poids de l'augmentation des recettes de la Ville, il y a moitié l'Etat qui redonne par la dotation et moitié les contribuables. Enfin la question s'est posée de dire : est ce que je ne vais pas fragiliser les plus faibles ? Non Melle DUMAS vous l'avez bien vu lorsqu'on est à 10 % d'imposition pour tout le monde on est forcément dans une situation inégalitaire parce que 10 % pour celui qui a des revenus modestes ce ne sont pas les mêmes 10 % que celui qui a des revenus importants et donc dans ces conditions là il valait mieux mettre les abattements sur la famille au taux maximum et pour les personnes handicapées plutôt que de maintenir une situation telle qu'elle est. Et il vaut mieux augmenter les taux de perception plutôt que de faire des abattements parce que le taux lui il est dégrèvé, comme l'a expliqué Monsieur AMAR, sur un certain nombre de personnes qui sont les personnes ayant des revenus les plus modestes mais en même temps il est progressif, il est progressif en fonction des revenus et de l'endroit où vous habitez.

Les valeurs locatives ont été calculées en 1970 et nous n'avons pas bougé les impôts depuis dix ans, je vous pose simplement la question est ce que les choses dans ce pays ou dans cette ville n'ont pas augmenté en dix ans. Si vous pensez qu'elles ont un peu augmenté peut être qu'on peut effectivement considérer que dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, il était juste de faire une augmentation modérée des taux qui reste au dessous de 15 et donc cinq points au dessous de la moyenne nationale et de supprimer l'abattement qui était motivé et qui était facultatif, et qui était motivé uniquement parce qu'il y avait des recettes supplémentaires qui n'existent plus aujourd'hui et que vous avez d'ailleurs toujours contestées puisque vous êtes contre les recettes des casinos.

Qui souhaite intervenir ?

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je remercie Monsieur AMAR pour son exposé qui nous a rappelé à certains et appris à d'autres le fonctionnement de ce type d'impôt mais malheureusement ou heureusement je suis obligée de cautionner en grande partie l'analyse de Mme DUMAS parce qu'elle contient non seulement des vérités sociales mais aussi économiques. On sait que la taxe d'habitation et même la taxe foncière touchent, de manière beaucoup plus importante nos citoyens les moins fortunés qui sont parfois chômeurs, même souvent, ou âgés.

Monsieur le Maire : les chômeurs ne paient pas la taxe d'habitation

Madame VERCNOCKE : ils ne la paient plus

Monsieur le Maire : non s'ils n'ont pas de revenus ils ne paient pas, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Madame VERCNOCKE : mais en attendant il y a toujours un décalage sur une année, etc..

Mais il y a surtout le fait que les gens doivent bien habiter quelque part et que malheureusement ils sont souvent propriétaires et je pense là plus particulièrement aux personnes âgées. Et une ponction supplémentaire peut avoir parfois des effets beaucoup plus désastreux par le simple jeu du mécanisme des ponctions, la plupart des économistes s'accordent à dire qu'augmenter des impôts, surtout des impôts de ce type, en période de crise, c'est la dernière chose à faire. Parce qu'il y a un certain nombre de risques, le premier risque il ne faut pas le négliger complètement parce qu'il y a déjà des impayés, c'est l'effet de seuil, c'est-à-dire que c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase pour certains et on peut courir droit à un certain nombre d'impayés qui seront très difficilement récupérables dans ce cas là.

Ensuite cet argent qui est retenu à la source, si l'on peut dire, c'est de l'argent qui ne circule pas, puisque l'on s'exprime au plan local, il ne circule pas dans l'économie locale. Et à partir du moment où les différents commerçants ne perçoivent plus même cette petite différence, ils sont d'ailleurs eux même des contribuables d'un autre côté au niveau de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, cet argent qui ne circule plus et qu'ils n'ont pas touché, ils ne pourront pas le transformer, et là on sort un petit peu du local, en taxe et en impôt. C'est de l'argent qui a disparu à la source.

Alors je sais bien que nos ressources se sont brutalement taries mais en gestion courante, on prévoit que ce type de ressources peut se tarir. D'abord il y a une question de progressivité, on essaye quand on prévoit que la période va être dure d'augmenter progressivement les impôts et pas d'un seul coup. Là entre l'augmentation et les problèmes d'abattement on a vu certaines personnes, c'est la raison du tollé général dans la Ville, qui ont vu leur feuille d'imposition augmenter de manière faramineuse. C'est donc un mode de gestion un peu brutal que de compenser le manque de recettes dont il est question, ce qui est tout à fait exact,

Sur lesquelles on comptait peut être un peu trop, il y avait d'autres pistes à suivre.

Monsieur le Maire : proposez- moi des pistes ! Je suis d'accord pour les écouter.

Madame VERCNOCKE : il y avait des économies drastiques qui pouvaient être faites

Monsieur le Maire : non pas de manière générale, proposez moi des solutions précises

Madame VERCNOCKE : par exemple..

Monsieur le Maire : pas maintenant réfléchissez y

Madame VERCNOCKE : nous avons transféré une partie de notre personnel, entre 200 ou 300 personnes à la CASA, avons-nous réalisé sur la masse salariale l'économie correspondante ? par exemple

Monsieur le Maire : je vous répondrai sur ce point, je passe la parole à Mme MURATORE

Madame MURATORE : je ne vais pas reprendre ce que nous avons dit dans le débat des abattements, je peux reprendre quant même que nous pensions que l'abattement spécial à la base aurait pu être maintenu et puis de plus il ne faut pas oublier que les personnes qui bénéficient du bouclier fiscal ne vont pas supporter cette augmentation de taxe d'habitation et de taxe foncière. C'est cela qui est particulièrement injuste et en tant que députés là maintenant il y a des députés de la Majorité qui commencent à dire il faut revoir le bouclier fiscal, il faut supprimer la CSG, il faut supprimer certains impôts locaux de ce bouclier fiscal.

Moi je dis est ce que l'on peut revoir cela parce que du coup les personnes qui profitent disons de cette augmentation bénéficient en plus du bouclier fiscal et n'ont pas à supporter cette augmentation. C'est particulièrement injuste

Pour revenir à ce que disait Mme VERCNOCKE, il y aura des impayés, pour être au Conseil d'Administration du CCAS, on constate déjà des demandes pour aider des familles à payer leurs impôts locaux. C'est quand même dommage d'un côté de mettre une augmentation et d'un autre côté d'être obligés d'aider les familles qui sont en grande, grande, difficulté.

Melle DUMAS : je voudrais rajouter deux ou trois petites choses. C'est vrai que la fiscalité locale ne peut pas être déconnectée de la politique de fiscalité nationale, c'est clair.

Monsieur le Maire : j'avais compris le sens de votre intervention

Melle DUMAS : donc on est d'accord sur une chose, il n'est pas normal en effet si une Commune fait des abattements qu'il y ait moins de dotation de l'Etat, mais malheureusement je n'ai pas beaucoup de pouvoir au niveau de l'Etat, vous en avez beaucoup plus, et je crois que cette politique cumulée de grande hausse du département et des communes, je suis bien consciente qu'il n'y a pas qu'Antibes qui augmente, mais on n'est pas champions du monde en tout, ni même en fiscalité, la première injustice c'est la suppression de la taxe professionnelle ! On va être obligé de la compenser et de la payer autrement. Vous demandiez des propositions, nous nous en avons une, il ne faut pas la supprimer, première chose, mais par contre il faut en effet l'aménager de telle sorte que l'on puisse introduire les actifs financiers des entreprises, des banques, des sociétés d'assurance et de la grande distribution qu'il faut en effet taxer. Et si on la taxe au niveau de 0,3 ou 0,5 % peut être que notre fiscalité et nos recettes seront bien meilleures et qu'on sera un peu moins dépendants des casinos et des droits de mutation parce que cette dépendance n'est pas bonne.

Dernière chose on ne dira pas en effet aux antibois et aux antiboises d'aller jouer au Casino pour améliorer les recettes de la Commune, je vous rassure !

Monsieur le Maire : sur la Ville, je vous renvoie à l'audit qui a été demandé par moi-même et approuvé par le Conseil, sur la fiscalité de la Ville, avant la crise, audit qui vous a été transmis, qui n'a pas été fait par un cabinet privé qui aurait peut être été à ce moment là soupçonné de dire ce que je souhaitais qu'il dise, mais par la Trésorerie générale. La réponse des services de la Trésorerie générale a été que la fiscalité de la Commune est trop basse par rapport aux services qu'elle rend à la population. Je vous y renvoie, vous l'avez probablement oublié mais je vous redonne les documents quand vous voulez.

Constatant que nous étions déjà à l'époque cinq points au dessous de toutes les villes, cinq points au dessous des villes nationales, nous disant, ne vous endettez pas plus, la dette est pas très chère en ce moment, vous pouvez encore continuer un petit peu mais votre ressource est dans l'augmentation de votre fiscalité qui est trop basse.

Madame VERCNOCKE si vous vous aviez prévu la crise, moi non, en tout cas pas de cette importance, dans ce domaine, à ce moment là, et si vous l'aviez prévu vous auriez été gentille de bien vouloir me le dire ce qui m'aurait permis d'augmenter les impôts à ce moment là et de le faire de manière plus progressive qui fasse que l'augmentation soit mieux acceptée.

Probablement en bonne gestion au lieu de dégrever de 10 % quand on avait une recette supplémentaire, j'aurais dû emmagasiner cet argent et le garder dans la ville et faire en sorte que cela continue à fonctionner avec une aisance supplémentaire. Moi j'ai préféré, je le regrette en termes médiatico-politiques, mais je ne le regrette pas vis-à-vis de mes concitoyens, pendant dix ans ils ont bénéficié d'une diminution de leurs impôts que personne d'autre sur le littoral de la Côte d'Azur ne bénéficiait !

C'est ainsi et cela personne ne peut le contester, je me rappelle très bien l'avoir proposé ici et en trois minutes ce budget qui, d'ailleurs, n'a pas été adopté par l'opposition de l'époque, parce que ce n'était pas un budget qui favorisait les plus faibles, etc..

Sur ce point que les choses soient claires il n'y a pas de dépendance de la Ville, il y a eu simplement que la Ville ayant eu des ressources particulières en a fait profiter ses concitoyens et qu'aujourd'hui ces ressources n'étant plus là, elle n'est pas du tout dépendante. Si nous avons un taux de taxe d'habitation à 20 et qu'on soit obligé de l'augmenter, à ce moment là vous diriez : vous étiez dépendant des casinos, mais nous sommes à 14 et l'ensemble de la moyenne nationale est à 20. C'est donc que nous n'étions pas dépendants et relisez le rapport de la Trésorerie générale !

Le deuxième point, Mme VERCNOCKE, qui est celui qui fait le plus travailler l'économie locale et en particulier le bâtiment dans une ville, vous n'avez qu'à voir ce que le plan de relance réinjecte dans l'économie locale aujourd'hui. Il réinjecte effectivement 4 millions d'euros.

COUPURE FIN FACE B CASSETTE 1

REPRISE CASSETTE 2- FACE A

Monsieur le Député-Maire :

.... vous dites Monsieur DUJARDIN et sans partager votre avis, je considère qu'effectivement nous devons être vigilants sur la masse salariale. Pour autant, les résultats des trois dernières années sont pas d'augmentation du nombre d'employés municipaux.

Cela fait la quatrième année que nous rentrons dans cette disposition. Je ne dis pas que nous n'avons pas embauché, je dis que nous avons gardé un solde, non pas négatif mais nul.

Le deuxième point, vous le savez c'est qu'une augmentation représente 4 % par an et qu'aujourd'hui nous avons une moyenne de 2,5 cela veut dire que nous avons diminué nos dépenses de fonctionnement.

Je vous ferai des propositions mais si vous regardez les derniers emplois de la Ville d'Antibes, si vous les passez au crible, vous constatez :

- à la petite enfance : nous avons augmenté les critères de sécurité : 2 emplois ;
- sur la propreté urbaine : je pense que personne ne me le reprochera, j'ai suffisamment en mémoire les échos de la campagne qui disaient qu'il fallait plus de personnel ;
- la Commission Sécurité Personnes Handicapées : qui nécessite aussi le recrutement de 3 emplois ;
- enfin, le Stade nautique : nous avons étendu les horaires d'ouverture, pour satisfaire la demande de la population, cela ce fait aussi avec du personnel. Faut-il le répercuter sur les tarifs ? Si vous me le demandez on peut l'étudier. Mais lorsque j'avais proposé les tarifs actuels qui étaient inférieurs aux tarifs antérieurs (2,50 € à Antibes contre 4 € en moyenne en France), ils étaient encore trop élevés. Il faudrait avoir une politique de vérité.

Je prends un autre exemple. Aujourd'hui nous avons des cantines où le prix de revient d'un repas d'un enfant est de 7,50 €. Nous avons un prix à 3 € avec une aide ponctuelle pour toutes les personnes en difficulté. Ne faut-il pas appliquer le quotient familial ? pour avoir une adéquation entre ceux qui peuvent payer le prix maximum, toutefois inférieur au prix de revient, et ceux, en difficulté, qui paieraient un prix plus bas.

Toutes ces questions seront évoquées au Budget. Mais je voudrais quand même rappeler qu'un couple avec deux enfants qui vit avec une valeur locative brute du logement de 4 000 euros, il paie 570 € de taxe d'habitation à Antibes, 700 € à Cannes, 740 € à Nice, pour le même type d'habitation de valeur locative identique.

Je rappelle qu'à Cannes, la taxe d'habitation est à 19,70 %, à Nice à 21,33 % et à Antibes à 14,95 %.

Je vous rappelle aussi que la moyenne départementale est à 19,72 %, à Grasse à 18,90 %, au Cannet à 21,33 % et donc, quand on me dit qu'il ne faut pas comparer avec Cannes parce que c'est une ville "paillettes" et avec Nice parce que c'est une grande métropole, si je ne peux pas me comparer au Cannet ou bien à Grasse, alors à quoi faut-il se comparer ?

Si nous avions la même fiscalité que le département, il y aurait 20 millions d'euros de plus dans les caisses de la Ville chaque année, cela veut dire par exemple, nous pourrions faire une salle omnisport par an.

Cela veut dire que la Ville d'Antibes a un train de vie géré en bon père de famille et qu'il suffirait d'augmenter pour se retrouver au même taux que les autres villes, pour ne plus avoir aucun problème de budget. Est-ce que ce n'est pas la vérité, et pas au milieu, en faisant encore des efforts sur la Ville et en particulier sur les dépenses de fonctionnement de type écologie plutôt que de dire que l'on n'embauche plus personne. Les dix derniers emplois qui sont arrivés sont des contrats d'aide à l'emploi. Faut-il que je renonce à faire l'ascenseur social des personnes qui sont en difficulté pour faire de l'emploi qui amène vers l'emploi ? N'est-ce pas aussi le devoir de la collectivité d'aider aux personnes qui ne sont pas insérées et loin de l'emploi, à revenir dans le chemin de la productivité.

Cette productivité, Mme VERCNOCKE, c'est une vraie productivité car lorsque l'on donne un vrai salaire à quelqu'un qui est dans le cadre d'un C.A.E., ce salaire lui permet de vivre dignement et en même temps, il lui permet de dépenser et donc de redistribuer l'argent sur le plan de l'économie locale.

Je retiens la leçon : baisser les impôts n'est pas populaire, les augmenter est impopulaire.
Les augmenter de manière modérée et aussi impopulaire que de les augmenter de manière massive.
Et les augmenter à un moment, est toujours plus impopulaire que de les augmenter tous les ans.

Je regrette donc, vis-à-vis de vous et pas de la population, de n'avoir pas touché à la taxe d'habitation, et même de l'avoir baissé en taux en dix ans et d'avoir fait bénéficier l'ensemble de la population de ces 10 % d'abattement qui sont facultatifs mais que l'on pouvait faire dans notre contexte.

Comment va évoluer notre fiscalité ? Je répète que dans le grand chantier qui se met en place, la Communauté d'agglomération n'a pas l'intention de faire une fiscalité particulière. Je rappelle aussi que l'ensemble de nos concitoyens qui ont des revenus modestes, puisque vous le posez sur le plan national, ont vu les deux premières tranches d'impôts exonérées de leur imposition et que c'est une décision que le Député a pris avec la majorité que vous contestez Mme DUMAS.

Je rappelle aussi que le contexte dans lequel nous nous trouvons, la taxe professionnelle va être supprimée car un Président de la République qui avait une majorité socialiste et communiste disait que c'était un impôt "imbécile". Donc, puisqu'il n'avait pas trouvé l'intelligence de le supprimer, on va essayer d'être plus intelligents que celui-ci en le supprimant. Pour autant, comment doit-il être compensé ?

Il est compensé en partie de manière vertueuse par la taxe carbone des entreprises. L'autre partie de la taxe carbone est restituée à l'ensemble de nos concitoyens et donc, là aussi, il y a un cercle vertueux de changement de comportement. Pour terminer sur la taxe professionnelle, le foncier de cette taxe n'est pas supprimé. On supprime ce qui est "imbécile", c'est-à-dire l'imposition du salaire ou de l'investissement, mais pas le fait d'occuper l'espace sur un territoire.

Les simulations que j'ai fait faire aussi bien à Bercy qu'à la Communauté d'agglomération, qu'à la Ville d'Antibes, montrent que dans le contexte actuel, la Communauté d'agglomération ne sera pas pénalisée par cette suppression de la taxe professionnelle.

Voilà les éléments que je voulais vous apporter pour l'avenir. Maintenant, il n'est pas inutile d'espérer que nous trouvions les moyens et les marges de manœuvre supplémentaires avec des économies qui ont commencé dans la Ville d'Antibes depuis bien longtemps, et que peut-être les droits de mutation vont recommencer à augmenter pour revenir à un taux normal.

N'ayant pas une politique de fiscalité lourde, évidemment, comme d'habitude nous en ferons bénéficier nos concitoyens. Voilà sur ce débat que nous reprendrons très probablement lors du D.O.B..

Monsieur DUJARDIN : Je ne veux pas alourdir le débat puisqu'il est clos, simplement, vous avez donné des explications, si nous n'intervenions pas cela signifierait que nous acceptons comme fait ce que vous venez de nous dire. Nous en re-débattons naturellement au moment du Budget mais nous ne sommes pas d'accord avec vos explications aussi bien sur les taux que sur l'emploi c'est quelque chose...

Monsieur le Maire : ...Sur les taux, ce n'est pas très discutable : Nice est à 21 etc.

Monsieur DUJARDIN : Les taux ne veulent pas dire grand-chose puisque la base d'imposition est sur la valeur locative qui n'est pas la même.

Monsieur le Maire : Les valeurs locatives sont les mêmes sur Nice, Cannes, Antibes, Grasse, Cagnes-sur-Mer.

Monsieur DUJARDIN : Elles varient même à l'intérieur d'une ville en fonction des quartiers !

Monsieur le Maire : C'est assez logique.

Monsieur DUJARDIN : C'est pour cela que les taux quand ils varient d'un quartier à l'autre, d'une ville à l'autre en fonction des quartiers, on ne peut pas dire que c'est un argument massue.

Monsieur le Maire : C'est quand même un argument car, quand vous avez une ville comme Cannes, ou le Cannet, ou Cagnes-sur-Mer... leurs quartiers ne sont ni mieux ni plus mal qu'Antibes. S'il y a cinq points de

différence d'imposition, et je peux vous montrer ce que collectent de plus Cannes, Grasse, Cagnes-sur-Mer, avec leur taxe d'habitation qui va à l'encontre de la démonstration que vous faites.

Monsieur DUJARDIN : Voyons ce qu'ils collectent par habitant, c'est intéressant.

Monsieur le Maire : Avec moins, on peut faire mieux et on va essayer de faire mieux avec moins, c'est notre objectif.

Nous passons au débat du groupe "PS et les Verts" sur les conseils de quartier.

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question avec débat : CONSEILS DE QUARTIER

Madame MURATORE : *Monsieur le Maire, par une délibération du 25/04/2008 les conseils de quartier ont été mis en place à Antibes Juan les Pins. Nous nous en étions félicités à l'époque. Toutefois, nous avons déjà alors plusieurs interrogations quant à leur composition et leurs modalités de fonctionnement. La délibération prévoit : un bureau, les réunions des conseils de quartier 2 fois par an et une fois par an une réunion ouverte à toute la population du quartier.*

Nous avons dénoncé, d'une part la composition de ces conseils qui n'incluait pas les habitants du quartier, vous aviez mis en avant l'assemblée générale annuelle, et d'autre part le manque d'information des habitants sur les réunions de ces instances. Si les bureaux ont, semble-t-il fonctionné, des questions se posent toujours quant à l'implication effective des habitants du quartier. Un an de fonctionnement ne fait que confirmer ce que nous disions, les habitants n'ont pas la possibilité de participer.

Les recherches que nous avons effectuées démontrent que les conseils de quartier existants dans d'autres villes :

- *Comprennent un collège des habitants du quartier, soit tirés au sort soit désignés par les habitants à l'occasion d'une assemblée générale.*
 - *Comprennent des suppléants pour permettre une continuité des travaux en cas d'absence d'un membre*
 - *Respectent la parité hommes/femmes.*
 - *Se font ouvertement : Une large information sur les dates et lieux des réunions est faite à destination de l'ensemble des habitants du quartier et les séances sont publiques.*
- Ceci pour ne prendre que des exemples où les conseillers municipaux font partie de des conseils de quartier.*

Nous souhaiterions connaître votre avis sur ces propositions qui à notre sens permettraient d'améliorer le fonctionnement de la démocratie de proximité dans notre ville.

Monsieur le Maire : D'abord, bien sûr, je n'ai jamais voulu mixer la démocratie participative et la démocratie représentative. Quelquefois, mes phrases ont été mal interprétées quand j'ai dit qu'effectivement la seule vraie démocratie en responsabilité c'est la démocratie électorale, ce n'est pas scandaleux. Cela me paraît même normal.

Ce qui me paraît normal ce sont les gens qui ont été élus, qui ont les responsabilités de prendre les décisions. C'est la base de la démocratie, c'est l'élection.

Pour autant je suis assez convaincu qu'une démocratie doit être vivante et doit s'alimenter en permanence avec la proximité. La proximité doit se trouver dans des villes même moyennes comme les nôtres, qui ne sont pas obligées d'appliquer la loi, elles doivent s'appliquer aussi, parce qu'en plus, la Ville d'Antibes est une ville qui a vécu en quartier et qui a une histoire propre, de la Fontonne, à la Croix Rouge, aux Semboules, Juan-les-Pins encore plus, avec des identités fortes et qui ont besoin de s'exprimer.

J'ai donc ouvert des Conseils de quartier comme vous l'avez dit.

J'ai demandé des candidatures spontanées, je ne les ai pas piloté Mme MURATORE. Toutes les personnes qui ont souhaité participer à ces Conseils de quartier ont été acceptées. Toutes !

Je ne vais pas demander chaque année qui veut ou qui ne veut pas... Je dis toutes les personnes. En même temps, j'ai confié ces quartiers à des Adjointes de quartier, ce qui me paraît être la moindre des choses mais en même temps, j'ai demandé à ce que le quartier soit co-présidé par un président qui est élu par ce Conseil de quartier.

Il y a donc un co-pilotage à l'intérieur d'un quartier. Je rappelle aussi que j'ai créé un Conseil de Développement, dans lequel on ne peut pas dire que j'ai été très sectaire car, par exemple, Monsieur Gérard BONNEAU est un des présidents d'une des commissions du C2D les plus importantes et que d'autres personnes qui ont des orientations politiques différentes des miennes ont aussi des responsabilités dans ce Conseil.

C'est un système ouvert. Mais effectivement, nous avons plutôt recruté des gens qui voulaient venir.

De ce que je tire des expériences des Etats généraux de la bioéthique, c'est que nous aurions peut-être eu intérêt à tirer au sort un certain nombre de citoyens. Ce n'est pas une démarche idiote. Je vous la proposerai, afin que dans chaque quartier on ait une dizaine de personnes tirées au sort de façon transparente, mais cela permettra aussi d'avoir des personnes intéressées et disponibles.

C'est une proposition qui m'intéresse et qui permettrait de donner du dynamisme supplémentaire, au lieu de ne se limiter qu'à des volontaires déjà impliqués dans l'associatif.

En même temps, sont-ce des réunions de quartier ? ou du Conseil de quartier ? Si, effectivement on dit que le Conseil de quartier qui travaille toute l'année est dans les mêmes dispositions que tout un chacun qui vient ponctuellement, qui ne connaît pas le dossier et qui veut en débattre, cela peut poser aussi un problème.

Je suis ouvert à l'idée de faire des réunions dans les quartiers, je dirais même que c'est plutôt mon intérêt Mme MURATORE, mais pour autant, il faut que des gens s'investissent dans la démarche. Si quelqu'un débarque uniquement dans une réunion de quartier pour aborder un petit problème personnel, ce n'est pas le lieu pour cela et vous connaissez comme moi la vie de la cité. Je pense que les Adjointes de quartier sont là pour assurer cette proximité, par le biais de leur bureau qu'ils ont sur place, afin de recevoir les personnes et de leur apporter une réponse, par l'intermédiaire du N°Vert ou de leurs contacts.

Donc, je suis prêt à écouter un certain nombre de propositions à condition que le fonctionnement n'en soit pas altéré. Je reste quand même un peu réticent sur le fait que l'on reproduise le Conseil municipal dans les quartiers, qui n'en est pas l'objectif. Ou que l'on fasse un appel à toute la population pour venir débattre à un endroit et en faire une campagne électorale permanente, au profit du Maire en place.

Donc, si ma proposition vous convient, je serai assez favorable que l'on trouve le moyen d'augmenter les Conseils de quartier par des personnes tirées au sort, sans être amenées de force bien sûr, à condition qu'elles veuillent bien y participer et s'y impliquer.

Nous avons pris en compte tous ceux qui voulaient, maintenant on proposera à d'autres qui spontanément ne se sont pas proposés, s'ils veulent venir travailler dans les Conseils.

Peut-être que Françoise THOMEL veut dire un mot ? avant de redonner la parole à Mme MURATORE.

Madame THOMEL : Monsieur le Maire, mes chers collègues. L'enfant est bien né à Antibes Ouest Résidentiel, il est même né sans forceps. Mais laissons-le grandir en paix et l'expérience fera le reste. Pour ma part, pour ce qui est vécu sur mon quartier, je peux dire que les gens se sont vraiment impliqués dans les trois commissions créées : animation, voirie, cadre de vie. Ils ont pris à cœur des gens venant de tous cadres, de tous lieux, associatifs, en nom propre aussi. Ce qui m'a beaucoup plus aussi, c'est leur démarche qui a été vraiment dans la perspective du quartier et non pas du devant de porte.

Les travaux qui ont été faits, ont été réfléchis. Un budget a été proposé, les gens attendent beaucoup aussi de cette mise en place des quartiers, il reste à nous de bien présenter les choses, de continuer dans cette démarche.

Nous avons eu un appui de qualité, au niveau du service Démocratie de proximité qui a fait un travail que je trouve exceptionnel au niveau qualitatif et soutien administratif, je tiens à les en remercier, surtout à des horaires en dehors de leurs heures habituelles de travail.

L'année prochaine, je lance un appel aux gens pour qu'ils sollicitent déjà en priorité leur adhésion à ces Conseils de quartier pour qu'ils viennent s'impliquer dans la vie de leur quartier et de leur ville, et j'espère continuer tout simplement dans cette démarche-là.

Vous avez bien fait aussi de dire que les élus de quartier sont à la disposition de tous nos concitoyens dans nos différentes mairies annexes où nous tenons périodiquement des permanences. En ce qui me concerne c'est le mardi après-midi, le vendredi après-midi sur rendez-vous. Pour l'instant tout se passe bien et laissons l'enfant grandir en paix. Merci.

Madame BOUSQUET : Monsieur le Maire, pour confirmer ce que vous disiez, dans le quartier Antibes Grand Est, aucune candidature n'a été rejetée, tout le monde a été accepté. Les membres du bureau, sur la base de leur candidature ont été élus par les membres du Conseil, des commissions ont été créées, présidées par un président pour chacune d'entre elle : animation, aménagement et circulation. Tous les membres du bureau ont fait un grand travail et je les remercie car ils se sont rendus sur le terrain pour aller à la rencontre des différents secteurs. Il ne faut pas oublier qu'un quartier est composé de plusieurs secteurs formant un puzzle. Ils ont chacun une représentativité qui revient ensuite collectivement pour en faire une réflexion auprès de tous les autres.

Un grand merci à toutes ces personnes qui sont impliquées et qui continueront à le faire. Le Conseil de quartier reste ouvert à d'autres candidatures pour l'année prochaine et puis un grand merci au service Proximité qui permet une logistique très importante.

Monsieur le Maire : qui a, au passage, nécessité une augmentation du nombre d'employés municipaux, dans les quatre ans. Ce qui montre bien que lorsque l'on crée un service, obligatoirement on est obligé après de rendre ce service.

Monsieur AMAR : Tout a été dit. Dans mon Conseil de quartier, j'ai quinze hommes et quatorze femmes, la parité est respectée, sans compter mes collègues Michel Gastaldi et Alain Chaussard...

Monsieur le Maire : ... ils sont neutres, ni hommes ni femmes...

Monsieur AMAR : Cette parité est aléatoire puisque nous n'élisons pas les présidents de Conseil d'Administration, les présidents d'associations, les directeurs de magasin comme Carrefour, Castorama... C'est difficile d'avoir une parité mais enfin nous ne sommes quant même pas loin puisque nous sommes 14.

Ce que disaient mes collègues, c'est que nous avons organisé un peu différemment puisque mon quartier est important, nous l'avons découpé en quatre secteurs. Nous avons rencontré tout le monde, la population, les présidents d'association, nous avons fait des réunions dans chaque secteur, tout est remonté au sein du Conseil de Quartier, tout a été priorisé, on attend maintenant que tout ce qui a été promis, soit fait.

Monsieur le Maire : ce sera fait dans le cadre budgétaire

Monsieur AMAR : tous les ans ces conseils de quartier sont renouvelables, on demande maintenant de nouvelles candidatures, nous n'avons jamais refusé aucune candidature en tout cas et elles sont toutes les bienvenues.

Monsieur le Maire : je propose qu'on fasse maintenant de la candidature à candidature, on a ce noyau dur, peut être qu'il serait intéressant d'y ajouter des citoyens qui ne s'étaient pas à priori impliqués. Je vous rappelle quant même que c'est une démarche très positive de citoyenneté participative que le tirage au sort suivi du volontariat.

Monsieur DUJARDIN : je pensais afin éventuellement de trouver de nouveaux candidats, il n'est pas facile en effet pour les gens d'être au courant de cette démarche, que vous fassiez paraître un article dans infos ville qui est vu par pas mal de personnes.

Monsieur le Maire : on l'a fait. Cela a été mis dans le journal, dans infos ville, on a diffusé l'information auprès de tous les présidents d'associations. Après vous savez comme moi que c'est difficile pour les personnes de s'impliquer dans un quartier quand ils ont une activité, une famille, ou autre chose.

Madame MURATORE : comme disait Monsieur DUJARDIN, le fond du problème c'est l'information. Vous dites : on l'a fait, mais à aucun moment il a été dit clairement : « faites remonter vos candidatures ». Moi j'ai des gens....

Monsieur le Maire : si, si.

Madame MURATORE : mais non l'info ville présentait mais n'appelait pas, actuellement ce n'est pas ce qui se passe, j'ai des gens qui ont posé la question, qui sont venus me voir, m'interpeller là-dessus et qui m'ont dit : on nous a demandé de faire un courrier de motivation justifiant quelles sont nos compétences et à quel titre nous pourrions y siéger ! Si c'est cela « ouvert à l'ensemble des personnes ayant participé » c'est un peu limité.

Monsieur le Maire : on n'a pas demandé de curriculum vitae.

Madame MURATORE : c'est ce qui est répondu aux personnes qui spontanément se sont présentées !

Monsieur le Maire : ce n'est pas vrai, je suis désolé,

Madame MURATORE : eh bien je vous apporterai les demandes on se verra, je demanderai à ces personnes de venir vous voir. Le fond du problème c'est l'information.

Monsieur le Maire : Nice Matin s'est fait l'écho de cela , qu'on appelait les candidatures dans les quartiers. Je sais pas après je ne peux pas envoyer une lettre à chaque concitoyen en lui demandant s'il est candidat.

Madame MURATORE : non je pense qu'il y a une autre manière de procéder, vous m'aviez déjà répondu cela, vous aviez parlé d'assemblée générale annuelle, ces assemblées générales annuelles , est ce qu'elles se sont réunies, je l'ignore, même dans mon quartier, et si vous voulez que les gens s'investissent , il faut commencer par cette assemblée générale annuelle que vous ouvrez et là il y a des gens qui viendront et qui pourront s'investir. Mais pour le moment il y a un blocage, voilà. Je prends positivement votre proposition d'au moins tirer un certain nombre de personnes au sort.

Monsieur le Maire : moi ce que je propose, d'abord, l'information a été faite et elle a été faite souvent mais je constate que l'information c'est toujours difficile à passer, quelqu'un de très proche de moi m'a dit devant les grues qui sont avenue Jules Grec, est ce que l'on va construire un immeuble ! Cela prouve que ce nous on a l'impression de savoir parce que c'est une évidence et que c'est un grand théâtre de 1300 places qui se construit avec un parking au dessous et même si Nice Matin l'a dit dix fois et même si on l'a mis dans infos ville, eh bien l'information ne pénètre pas toutes les personnes dans toute la ville. C'est un premier point.

Le deuxième point c'est que nous n'avons refusé personne et que nous n'avons demandé de CV à personne.

Après chacun et qui, j'aimerais bien quand on me dit : le maire a dit que, généralement si c'est tel ou tel employé qui l'a dit , cela n'a pas tout à fait la même valeur que si c'est l'adjoint, le maire ou les services de proximité, en particulier Mme Granados ou M.Julienne.

Moi je vous propose de le faire avec un tirage au sort paritaire sur les quartiers, parmi les électeurs de la Ville, il y en aura peut être dix, peut que cinq qui voudront venir, certains diront cela ne m'intéresse pas, au moins on aura fait une démarche et cette démarche là est totalement citoyenne et ne pose pas de problème.

Le troisième point c'est que moi-même j'ai fait l'ensemble des quartiers et j'ai assisté à l'ensemble des assemblées générales et donc j'ai entendu les doléances, la presse était là, et il n'y a pas eu de choses calfeutrées. Je dois dire que dans ces réunions là, généralement, on a plus de critiques que de louanges. Cela paraît logique, c'est la règle du jeu : pourquoi n'a-t-on pas encore fait cela et pourquoi ma rue n'a pas été balayée, etc... c'est normal, c'est la vie, et si on ne veut pas ce type de remarques, on ne fait pas élu local.

Moi je trouve que le plus passionnant c'est justement de rencontrer les gens dans leur vie quotidienne. C'est très bien. Melle DUMAS vous voulez participer aux réunions ?

Melle DUMAS : non nous on fait cela tous les jours, si vous avez besoin de leçon de proximité, de porte à porte, on peut faire quelque chose.

Monsieur le Maire : en matière de démagogie j'ai beaucoup à apprendre de vous mais en matière de résultats électoraux peut être qu'on peut vous apprendre des choses !

Mme MURATORE vous voulez rajouter quelque chose ? On tirera dix personnes au sort par quartier cela vous convient ?

Madame MURATORE : oui d'accord mais avec ce système, effectivement tout le monde n'est pas volontaire, il faut tirer au sort jusqu'à ce qu'il y ait les dix personnes. Mais je crois sur l'Assemblée générale qu'il y a une confusion avec ce qui a été appelé l'assemblée plénière. Moi ce que j'appelle l'Assemblée générale, c'est une assemblée générale ouverte à tout le monde, publique et ce n'est pas compliqué de mettre des affiches dans la Ville, dans le quartier, en le précisant. Si vous voulez que les gens s'impliquent il faut qu'à un moment ou à un autre ils sachent qu'ils peuvent y participer.

Monsieur le Maire : c'est là où nous ne sommes pas d'accord parce que si l'on fait une réunion enfin vous en avez fait des réunions de quartier, vous savez comment cela se passe ! Celui qui vient justement à la réunion de quartier est celui qui n'assiste jamais à rien et qui ne s'implique dans rien et qui vient poser la question concernant sa porte et qui va demander par exemple à ce qu'on enlève le feu rouge devant chez lui parce que cela le gêne. Celui là il faut régler son problème dans les permanences, en revanche celui qui a bossé toute l'année sur un projet, sur une priorité, c'est quand même un petit peu normal qu'il puisse être entendu une fois par an par le maire, les adjoints et l'ensemble du conseil Oui vous le savez, cela existe et généralement celui là il mobilise la parole et il empêche ceux qui ont quelque chose à dire d'intervenir.

La démocratie ce n'est pas forcément la pagaille, on peut aussi s'organiser, et pour que ce soit neutre, on va tirer jusqu'à dix personnes supplémentaires au sort et cela permettra de voir s'ils sont motivés ou pas. Après je ne peux pas les forcer à venir, ni leur donner des indemnités pour qu'ils viennent.

Nous passons maintenant aux questions courtes et sur ces questions courtes je vous fais la proposition qui consiste à essayer de faire en sorte que la question soit courte et la réponse également ! Théoriquement cela doit tenir den cinq minutes par question/réponse.

C'est Agnès GAILLOT qui pose la question et c'est M. Francis PERUGINI qui va y répondre.

Madame GAILLOT : *Monsieur le Maire, pourriez-vous faire une synthèse sur la situation de l'économie locale 2009 ainsi qu'un focus sur la saison touristique estivale ?*

Monsieur PERUGINI : ce sujet important et vaste aurait mérité d'être resitué dans le contexte mondial, régional, et départemental mais le temps d'intervention attribué ne le permet pas.

Simplement, nul ne peut ignorer l'impact de la crise mondiale à laquelle ni la région, ni le département, ni la commune ne peuvent raisonnablement prétendre échapper.

Malgré tout, à l'exemple de la Côte d'azur, Antibes tire bien son épingle du jeu et reste une valeur sûre en enregistrant une saison touristique estivale globalement positive comme vous le constaterez ci-après.

Quatre grands secteurs économiques sont identifiés dans notre commune :

- l'immobilier dans une approche large (production et vente) : malgré des difficultés depuis mi 2008, on note un retour des investisseurs grâce au dispositif fiscal Scellier, qui représente plus de 60 % des transactions sur le département ; pour les accédants le doublement du prêt à taux zéro .

- le nautisme : si l'année 2008 a été difficile, les situations restent malgré tout très diverses, certains professionnels qui se souviennent de la crise de 1992 et qui ont intégré dans leur gestion les aléas de ce marché fluctuant du loisir plutôt haut de gamme ;

- le commerce : si l'année est délicate pour le commerce de proximité, elle est un peu meilleure pour le commerce non sédentaire ainsi que la grande distribution qui a la possibilité de jouer sur les volumes pour éviter des baisses de chiffres d'affaires qui sont parfois importantes ;

- le tourisme : à l'image de l'ensemble de la Côte d'Azur, les six premiers mois de l'année ont été difficiles, malgré un tassement du recul au cours du second trimestre 2009.

Qu'en est-il pour Antibes au cours des trois premiers trimestres de 2009, en termes de saison touristique ?

Malgré un certain repli inévitable compte tenu de la conjoncture, en particulier dans les trois étoiles, les résultats relatifs à l'hébergement touristique se maintiennent. Ils sont même plutôt bons pour les 4 étoiles luxe, un peu moins pour les 4 étoiles. On peut également souligner que l'hébergement type " Famille, amis, échanges de logements " représente toujours une part importante, environ 40%, que le contexte a favorisé. Enfin, l'hôtellerie de plein air réalise un bon, voire un très bon été 2009 par rapport à 2008.

En tout état de cause, les offices de tourisme d'Antibes et de Juan les Pins connaissent une stabilité relative avec 76108 demandes d'informations en 2009. Il faut noter une très forte progression de la fréquentation du Point I SNCF passant de 13259 en 2008 à 18486 en 2009.

Pour l'évènementiel, en dépit d'une légère baisse (-5%) pour Musiques au Coeur d'Antibes, la saison estivale événementielle 2009 est très positive. En ouverture de saison, les Nuits Carrées enregistrent une fréquentation record de 3000 personnes sur 2 soirs (2500 personnes en 2008, 1800 en 2007). A noter le beau succès de la 49ème édition de Jazz à Juan et une belle augmentation en fréquentation payante : +10,5%. Enfin, près de 20 000 spectateurs au total ont assisté aux nuits de Juan et des spectacles tout aussi qualitatifs que variés auxquels il faut ajouter les dizaines de milliers de spectateurs qui ont pu apprécier les 6 événements pyrotechniques de l'été (13 et 14 juillet et festival pyromélodique).

Côté musées, vous avez été informés régulièrement des résultats très satisfaisants de leur fréquentation. Le Musée Picasso a ainsi enregistré de très bons résultats. En juin, juillet et août, le Musée a reçu environ 40 000 visiteurs, soit environ 700 personnes par jour. Le Musée Peynet voit également ses résultats en augmentation, avec l'exposition Ricord.

Marineland est resté très dynamique, avec une politique constante de nouvelles attractions qui confirme + 13 % en juillet et + 14 % en août. Si les casinos ont constaté une baisse de chiffre d'affaires sensible, pour les plagistes, la saison estivale a été bonne, avec une fréquentation très satisfaisante, avec beaucoup d'étrangers que l'on a retrouvé. Pour les taxis qui permettent justement d'enregistrer les flux de visiteurs, je dirais un début d'année moins bons mais une bonne saison estivale.

En conclusion, selon les activités et la taille des entreprises, comme toujours, les écarts d'appréciation des chefs d'entreprises du bassin antibois sur leur activité depuis le début de l'année sont parfois différents mais on peut noter qu'ils sont réels. Pour le secteur de la construction, il est considéré à ce jour que l'activité a été normale à très satisfaisante dans 69 % des cas, tandis que nous obtenons respectivement des scores de 61% pour le commerce et de 56% pour les services.

Je précise bien qu'à ce moment de l'année il s'agit bien de tendances et que conformément aux souhaits de Monsieur le Maire, un observatoire économique est en cours de constitution, nous avons déjà bien travaillé afin de pouvoir disposer d'informations plus précises dans les mois qui viennent.

Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : merci d'avoir brassé dans un temps record ce sujet qui aurait pu susciter un débat plus large parce que notre économie c'est quand même le fer de lance de l'emploi et cela permet aussi quelques rentrées financières pour la Communauté.

Dans le groupe Majorité j'ai aussi une intervention de Michel GASTALDI qui pose une question brève.

Afin de poursuivre ses actions destinées à assurer la propreté dans la Commune, vous avez souhaité la création d'une Brigade d'Intervention Rapide. Nous souhaitons aujourd'hui connaître le bilan de cette Brigade et ses perspectives d'évolution.

Monsieur le Maire : la brigade d'intervention rapide son capitaine c'est Cléa PUGNAIRE !

Madame PUGNAIRE : effectivement expérimentée en 2008, la Brigade d'Intervention Rapide, mise en place au sein du Service Propreté Urbaine, a été de nouveau opérationnelle pendant la durée de la saison estivale du 1^{er} juin au 30 septembre 2009.

S'agissant de ses missions, cette Brigade assure un service réactif au coup par coup visant à régler les problèmes ponctuels de propreté, qu'ils soient liés à des phénomènes accidentels ou aux incivilités (petits dépôts sauvages).

Son domaine d'intervention est plus particulièrement axé sur le secteur de Juan Les Pins (Pinède, Commerces, Promenade), mais la Brigade intervient en tant que de besoin sur l'ensemble du Territoire Communal.

En dehors des opérations ponctuelles, cette Brigade s'efforce d'assurer la propreté constante des points les plus sensibles (centre de Juan les Pins).

Le délai d'intervention a été fixé à 1 h 30 maximum.

En termes d'organisation, la Brigade de 6 agents fonctionne avec une équipe de 2 agents en permanence circulant à bord d'un petit camion benne. Elle intervient à tout moment de 6h à 18h30 du 1^{er} au 15 juin et du 16 juin au 30 septembre de 6h à 22h.

La Brigade d'Intervention Rapide est sollicitée sur appel au 06 22 56 67 89 par tout administré constatant un problème de propreté.

Les résultats de la Brigade sont très satisfaisants. Durant sa période d'activité, la brigade d'intervention rapide est intervenue ponctuellement 320 fois ; le reste du temps, son activité était concentrée sur le secteur de Juan les Pins en complément des interventions de l'entreprise (boitage, ramassage de tub'sac).

Les interventions ont notamment porté sur :

- l'enlèvement des dépôts sauvages et d'ordures ménagères, 264 fois ;
- le nettoyage suite à des éventrations de sacs, 31 fois ;
- le nettoyage suite à des accidents, 19 fois.

Par ailleurs, dans un souci de sensibilisation de la population vis à vis de la propreté de la Ville, il a été demandé au responsable de la BIR de contacter la Police Municipale lors de la présence de dépôts sauvages dont les auteurs ont pu être « identifiés » (4 sollicitations en juin, 7 en juillet, 2 en août et 10 en septembre dont quelques unes ont été suivies d'un dépôt de plainte).

La réactivité des interventions de la BIR a permis de traiter immédiatement les problèmes signalés au travers des appels téléphoniques. C'est pourquoi nous proposons de reconduire la mise en place de cette BIR durant la prochaine saison estivale.

Monsieur le Maire : je pense effectivement que c'est une expérience qu'on doit poursuivre, ce n'est pas parce que Juan les Pins est propre à 6 heures du matin que la station est propre à 22 h le soir, surtout en période estivale et le fait d'avoir une réactivité comme cela sur simple appel , là je rejoins Mme MURATORE, nous n'avons pas encore suffisamment diffusé l'information, quand tous les gens sauront qu'on peut appeler on aura une bonne réaction.

Une question sur le handicap, c'est Monsieur CHAUSSARD qui la pose à Monsieur GENTE.

Monsieur CHAUSSARD : Monsieur le Maire, la Commune s'est investie depuis 1999 dans le champ du handicap. Qu'en est-il, plus précisément, en matière d'emploi des personnes handicapées ?

Monsieur GENTE : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, depuis 1999, la Commune a engagé une politique d'intervention forte en faveur des antibois et juanais victimes de handicaps, mise en œuvre par le CCAS d'une part, et par l'adjointe déléguée aux personnes en situation de handicap pour les questions relatives à l'accessibilité d'autre part.

Depuis 2008, le Point Handicap du CCAS, lieu d'écoute et d'assistance destiné aux personnes concernées par le handicap, est de plus en plus sollicité pour des questions relatives à l'emploi. Au niveau départemental, on note en juin 2009, 4 431 demandeurs d'emploi travailleurs handicapés, soit 8 % de la

totalité des demandeurs d'emploi.

Afin de favoriser leur emploi, la Commune organise, le vendredi 20 novembre 2009, à la Maison des Associations, la 1^{ère} Journée d'Information « Emploi & Handicaps » dans le cadre de la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Cette manifestation, unique dans le département, poursuit deux objectifs principaux :

1. Réunir en un seul lieu :

- les principaux organismes institutionnels qu'une personne en situation de handicap est susceptible de rencontrer tout au long de son parcours professionnel, afin de la renseigner sur sa situation ;
- les recruteurs inscrits dans une démarche d'embauche de personnes handicapées ;

2. Informer :

- les travailleurs sociaux des mesures et droits existants en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- les employeurs de leurs obligations, telles qu'elles résultent de la loi Handicap du 11 février 2005.

S'agissant de la Commune en tant qu'employeur :

- elle compte parmi ses effectifs 128 personnes en situation de handicap, soit 6,21 % de l'ensemble de son personnel ;

- elle prend en compte toutes les situations de handicap (handicap survenu au cours de la carrière d'un agent ou intégration de nouveaux agents présentant déjà un handicap reconnu).

Monsieur le Maire : merci Jacques GENTE.

Le Groupe Union pour Antibes Juan les Pins propose une question sur la présence des forains sur le parking du Fort-Carré.

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 2005, en réponse à un conseiller municipal d'opposition d'un autre groupe, vous disiez : « il y a un seul modèle de démocratie c'est celui des urnes, électronique, ou pas électronique, où chaque citoyen est appelé à se prononcer librement sur le vote et qui a fait en sorte que nous sommes ici leurs représentants Ce sont ceux-là qui ont la responsabilité et en particulier la majorité et celui qui a été élu comme Maire , de l'exécutif.

Pour moi cela est très clair ; est ce pour autant que nous devons rester sourds et aveugles à ce que la population dit ?

Bien qu'étant dans l'opposition, j'avais à la fois trouvé votre interprétation de la démocratie plutôt juste et votre désir d'écoute intelligent, extrêmement sage et « démocrate ».

Comment peut-on expliquer que la personne qui donne une telle définition de la démocratie puisse rester sourde aux milliers de protestations de nos concitoyens sur l'occupation, plusieurs mois par an, des parkings du Pré aux Pêcheurs et du Fort Carré ? Et comment la même personne peut-elle rester aveugle sur les nombreuses nuisances engendrées par cette présence pour tous les utilisateurs de ces parkings ?

Il n'est pas simple d'évaluer les conséquences négatives de cette occupation pour les restaurateurs, les commerçants et les travailleurs (ceux qui utilisent le parking du Fort Carré pour se déplacer en train et qui se retrouvent piégés devant les grilles d'un parking Bouygues aux horaires d'ouverture plus que fantaisistes). J'ai dit cela à une époque où je pensais qu'il serait ouvert mais maintenant il est complètement fermé donc plus de possibilité de l'utiliser mais, nous savons que cela a un impact négatif extrêmement important.

Vous remarquerez que je n'ai pas employé les mots de « Fête Foraine » car il n'y a aucune fête. Les manèges sont arrêtés 90% du temps et n'entrouvrent que pour, difficilement, justifier leur présence.

Dans une ville qui possède un parc d'attractions comme « Antibes Land », ouvert six mois par an, et dont les attractions sont à la fois plus nombreuses et qualitativement supérieures, nul n'est besoin d'activités foraines supplémentaires.

Les intérêts légitimes et prioritaires des Antibois devraient vous inciter à reconsidérer l'opportunité de cette présence foraine sur des parkings aussi stratégiques. Vous pourriez soit les déplacer soit, comme d'autres municipalités, refuser de reconduire ces occupations ou, pour le moins, en limiter la durée à quatre semaines par an. Les Antibois vous en seraient reconnaissants.

Monsieur le Maire : Monsieur PERUGINI va vous répondre mais vous verrez que je ne suis pas loin de penser comme vous.

Monsieur PERUGINI : notre ville a pour tradition d'accueillir, depuis de très nombreuses années, la fête foraine et s'il est vrai que, comme le dit Monsieur DUJARDIN, son implantation a pu parfois donner lieu à quelques critiques, la municipalité n'a jamais eu à faire face au millier de protestations auquel vous faites référence.

Il faut toutefois préciser que ces attractions foraines ne sont accueillies sur la Commune que deux fois par an et de plus systématiquement en période creuse, c'est-à-dire pendant les mois janvier/ février et octobre/ novembre à une époque où la fréquentation est moindre.

Il convient également de noter qu'initialement cette manifestation a été accueillie en totalité sur le parking du pré aux pêcheurs, puis sur le parking St Roch, puis à nouveau sur le parking du pré aux pêcheurs, où elle est actuellement implantée uniquement en partie centrale.

En effet, afin de pouvoir libérer des places de stationnement pour les commerçants, les usagers et les riverains :

- les lieux de vie ont été installés sur le parking relais du Fort Carré ;
- le parking St Roch a été rendu à sa destination ;
- les attractions ont été regroupées en partie centrale du pré aux pêcheurs (800 m² sur les 1 450 m² que représente cet espace) laissant ainsi disponibles, de part et d'autres, plus de cent trente places de stationnement qui, rappelons-le, sont entièrement gratuites à cette occasion et qui, cumulées avec celle port Vauban, permettent une offre de stationnement largement susceptible de couvrir les besoins.

Se pose comme vous l'avez évoqué ensuite le problème plus réel de l'attractivité de cette fête.

Même si un certain nombre de parents sont ravis de pouvoir offrir à leurs enfants quelques instants de distraction à la sortie des écoles, l'installation de ces métiers semble plus constituer pour les forains une étape dans le programme de leur déplacement qu'un véritable intérêt commercial tant pour les forains que pour la ville.

Les choses changent, les choses évoluent et dans ces conditions, il est possible d'affirmer dès à présent que la nouvelle configuration du site, à l'issue des travaux, ne permettra plus le déroulement de ces manifestations à partir de cette date.

Monsieur le Maire : je crois qu'on est d'accord là-dessus.

Le Groupe la Gauche et l'Ecologie a une question sur l'hygiène avec les souris et les rats.

Melle DUMAS : Monsieur le Maire, dans différents quartiers de la ville, que nous parcourons régulièrement, des habitants nous ont alertés sur une prolifération de rats et de souris aux abords de leurs habitations ou même dans leurs appartements.

Nous avons prévenu les services Hygiène et votre cabinet par courrier mais à ce jour le courrier est sans réponse.

La piètre propreté de la ville n'est sûrement pas étrangère à la recrudescence de ces animaux pas vraiment de bonne compagnie.

Comment la ville peut remédier rapidement à ces problèmes d'hygiène et de santé publique ?

Monsieur le Maire : au moins, la peste est à notre porte...

Monsieur DULBECCO : tout d'abord je voudrais dire que le rat n'est pas plus de mauvaise compagnie vis-à-vis de l'homme que l'homme vis-à-vis de lui-même déjà.

Comme vous le savez, la question de l'hygiène et de la santé publique est au cœur de nos préoccupations, lutte anti-vectorielle comprise.

Par la présente question, vous interrogez la Commune sur la manière dont elle traite les problèmes de la lutte anti-vectorielle et répond au courrier des administrés en ce domaine.

En termes d'organisation, la lutte anti-vectorielle, qui concerne notamment la lutte contre la prolifération des rats et des souris, fait l'objet d'un marché public de prestations de services avec une entreprise spécialisée et agréée pour l'utilisation de produits phytosanitaires.

C'est ainsi que chaque année, trois campagnes de dératisation et de désinsectisation du domaine public sont systématiquement menées et s'ajoutent aux demandes ponctuelles qui peuvent être reçues par les services municipaux.

Ces campagnes concernent les bâtiments communaux, le domaine public et les ouvrages publics.

Sont ainsi traités chaque année et durant les trois campagnes :

- 116 kms de réseau d'eaux usées ;
- 110 kms de réseau d'eaux pluviales (collecteurs, vallons et cours d'eau).

Si aucune intervention ne peut avoir lieu dans les propriétés privées, la Ville remet toutefois chaque année, à titre gratuit, au public qui le sollicite, à peu près 600 Kilos d'appâts raticides.

Elle oriente également les demandeurs sur les sociétés habilitées à intervenir, les frais restant à la charge des propriétaires.

S'agissant de la réponse apportée par la Commune aux demandes d'intervention, la Direction Santé Environnement peut être saisie de plusieurs manières : soit par courrier, soit par téléphone, soit par le biais du numéro vert.

Chaque réclamation écrite (30 au 21.10.2009 pour la dératisation au regard de 36 pour l'ensemble de l'année 2008 ; 7 au 21.10.2009 pour la désinsectisation au regard de 4 pour l'ensemble de l'année 2008) fait l'objet d'une réponse particulière précisant que la société titulaire du marché va intervenir sur le domaine public.

La société intervient dans un délai de 24 heures sur signalement d'un particulier pour un problème sur le domaine public.

A ce jour, la Direction Santé Environnement a accusé réception et répondu à toutes les réclamations.

Concernant le courrier de Madame DUMAS, arrivé à la Direction le 20 octobre 2009, enregistré le 22 et reçu pour traitement le 23, il est à noter que cette demande avait déjà fait l'objet d'une intervention en date du 10 octobre 2009 de la société attributaire du marché de dératisation suite au signalement d'un particulier locataire de l'immeuble « le Corail ».

Ce type d'intervention consiste, je le rappelle, au traitement du domaine public. Le traitement des propriétés privées restant à l'entière charge des propriétaires et j'insiste.

Concernant les demandes formulées auprès du Numéro Vert, elles ont toutes été traitées (4 dératisations contre 8 en 2008 et 2 désinsectisations contre 5 en 2008).

Enfin, une suite à été réservée à l'ensemble des demandes émises par téléphone, à savoir 64 dératisations contre 80 en 2008 et 34 désinsectisations contre 25 en 2008.

Financièrement, le coût de ces opérations pour la Collectivité s'est élevé en 2008 à 40 016 euros, ce sera peut être dépassé en 2009.

Monsieur le Maire : Melle DUMAS votre lettre qui m'est arrivée le 23 octobre vous considèrerez que la réponse de M.DULBECCO est une réponse et pour l'anecdote, la semaine dernière j'ai trouvé un rat dans mon jardin, je vous assure que chez moi ce n'est pas si sale et quand il y a beaucoup d'espaces verts aussi et qu'il y a un peu de pluie, le rat sort de sa petite tanière et je n'ai pas eu le sentiment que la peste arrivait au bout de mon jardin.

On m'informe que le texte de toutes les réponses parviendra comme d'habitude par mail aux présidents de groupe, vendredi prochain.

Nous passons maintenant au projet d'enfouissement de la voie ferrée, question posée par le Groupe PS et les Verts.

Madame MURATORE : *Monsieur le Maire, en décembre 2008 s'est réunie la commission extra-municipale puisqu'il n'y a pas que des élus, sur l'enfouissement de la voie ferrée. A cette occasion, une commission technique a été mise en place. Nous souhaiterions avoir des informations sur les travaux de la commission technique et sur la relance éventuelle de la commission extra municipale. Je rappelle que lors du vote de la mise en place de ce groupe de travail sur l'enfouissement des voies ferrées, le 11 juillet 2008, vous aviez indiqué que le dossier serait prêt d'ici un an.*

Monsieur GONZALEZ : effectivement vous vous souvenez que cette délibération avait été votée à l'unanimité et que tout le monde était d'accord pour étudier un éventuel projet car qui peut être opposé à l'enfouissement de la voie.

Pour nous il y a deux enjeux importants pour la Ville elle-même, il y a la couverture de la voie ferrée au niveau de la Gare qui peut être un passage entre la vieille ville, la ville moderne et la ville au-delà de la RN7 jusqu'à l'autoroute et puis le reste de la Commune qui va jusqu'à Golfe Juan.

Il faut savoir qu'entre temps le projet de la ligne LGV Côte d'Azur a pris du retard pour que les décideurs nous établissent un tracé enfin cohérent et qui corresponde aux désirs des différentes métropoles des départements traversés.

Il faut savoir aussi que le coût de cet enfouissement s'élèverait à 250 M€ du km enfoui, soit un total de 1000 et 1400 M€ pour les 5 kms qui concernent Antibes.

A ce dernier égard, RFF a clairement affirmé qu'il ne financerait pas une telle opération car vous n'êtes pas sans savoir que RFF a plus de dettes que d'argent à mettre dans des projets dont la nécessité pour lui n'est pas évidente, en plus vous connaissez les contraintes budgétaires communales, nationales et compte tenu de tout cela il nous a paru raisonnable de surseoir à ce projet en attendant le tracé définitif de la LGV pour savoir si nous pouvions cumuler les travaux d'enfouissement effectivement de la ligne LGV dont là il y a une nécessité économique pour RFF , SNCF et l'Etat et pour notre projet, on va dire d'urbanisme et d'aménagement de la ville.

C'est ainsi que le groupe de travail qui s'est réuni le 10 février 2009 suite à la commission enfouissement voie ferrée du 17 décembre 2008, a considéré pertinent de ne poursuivre ses réflexions qu'à partir de la publication du tracé LGV qui devait être faite le 14 février 2009 mais qui, s'agissant des Alpes-Maritimes, n'est pas à ce jour arrêté.

A ce jour, seul le tracé traversant les Bouches du Rhône et le Var apparaît suffisamment précis, on peut le regretter mais c'est ainsi.

Nous allons attendre ce tracé pour redéfinir ce projet et pour savoir s'il est encore viable ou pas.

Je rappellerai simplement que la ligne LGV a des préoccupations importantes majeures pour notre Département et notre bassin d'Emploi :

- ouvrir la région sur les autres régions françaises et trouver une solution à des problèmes de déplacements considérables ;

- faciliter les déplacements à l'intérieur de la région, à travers l'amélioration des temps de parcours, mais aussi la libération de capacité sur les lignes existantes pour les marchandises et le transport régional ;

- rapprocher les agglomérations de la région PACA et constituer ainsi un maillon essentiel d'un axe qui irait de Barcelone à Gênes.

Monsieur Francis IDRAC qui a la responsabilité de la préparation du protocole va donc bientôt présenter son projet et à ce moment là, la commission municipale se réunira de nouveau avant la fin d'année pour réaliser un point d'étape sur ces projets.

Monsieur le Maire : merci, je rappelle quand même que cela coûte 1,4 milliard d'enfouir la voie ferrée actuelle.

On peut toujours imaginer, poser la question au Département, à la Région, à l'Etat, et peut être au contribuable qui considèrera que ce n'est peut être pas dans le contexte économique actuel qui va s'arranger, la priorité des priorités.

Je vous remercie de cette séance de questions. Si vous souhaitez que l'on regarde comment améliorer les choses je reste à votre écoute mais je trouve que le débat était ouvert, tout le monde a pu prendre la parole, on a à peu près respecté les horaires, avec seulement 20 mn de retard, je vous propose que l'on continue de manière régulière ces séances en les couplant avec des séances classiques et en enlevant la partie communauté d'agglomération.

Je propose dix minutes d'arrêt et nous reprenons à 17 heures.

Reprise de la séance

Appel nominal :

Présents

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, M. Serge AMAR , Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. André-Luc SEITHERà M. Georges ROUX
Mme Anne-Marie DUMONTà M. Eric PAUGET
M. Francis PERUGINIà M. Patrick DULBECCO
M. Audouin RAMBAUDà M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline BOUFFIERà M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. André PADOVANIà Mme Nathalie DEPETRIS
M. Henri CHIALVAà Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLIà M. Alain BIGNONNEAU
M. Gérard PIELà Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRYà Mme Michèle MURATORE

Absents

M. Jacques BARBERIS

Présents : 38 / procurations : 10 / absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire : le procès verbal du 2 octobre sera adopté lors de la prochaine séance et je vous demande donc de prendre acte du compte rendu des décisions municipales qui vous ont été soumises. J'ai une intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie et du Groupe PS et les Verts.

Melle DUMAS : rapidement quelques remarques au sujet des arrêtés, entre autre au sujet de l'arrêté n°02, nous sommes satisfaits de voir qu'il y a une solution pour Mme BENOUB, d'ailleurs avec une maison appartenant à la Ville depuis juin 2004, j'espère qu'elle n'est pas restée vide depuis ce temps là.

Madame BLAZY : non elle n'est pas restée vide.

Melle DUMAS : voilà j'ai déjà la réponse, merci. Ensuite à la lecture des arrêtés n°3 et 4, je constate que deux appartements étaient vides au 12, rue Andréossy, question y en a-t-il d'autres ? Et dernière question j'ai aussi lu que l'immeuble 63 rue de la République appartient maintenant totalement à la Ville, alors qu'allez vous en faire, étant donné que nous entrons maintenant dans la trêve hivernale des expulsions, ces quelques mois doivent permettre un nécessaire travail pour éviter de nouveaux drames à la mi-mars. Alors pourquoi ne pas prévoir dans les plus brefs délais des projets d'aménagements de logements dans ces immeubles appartenant à la Ville ?

Madame BLAZY : pour la rue Andréossy c'était tout simplement parce que les logements étaient en cours de réhabilitation, dès qu'ils l'ont été, on le voit, ils ont trouvé preneurs. Pour Mr. et Mme BENOUB j'ai donné la réponse. Pour l'immeuble Cotton, je passe la parole à M. GONZALEZ qui va vous répondre.

Monsieur GONZALEZ : pour l'immeuble COTTON que nous avons acheté, tout d'abord il est occupé en partie, et comme vous le savez c'est un immeuble dont nous disposons à la suite d'un legs et il faut trouver une solution avec les héritiers pour rendre le legs disponible. Nous sommes en train de négocier avec les héritiers pour nous permettre de voir ce que nous allons faire de cet immeuble, mais bien entendu notre idée serait soit de le libérer d'occupants qui n'ont plus à vivre dans ces appartements pour pouvoir le louer à des familles nécessiteuses, soit de le vendre en totalité pour que ce bâtiment soit restauré et rénové car il faut savoir qu'il est très ancien.

C'est une étude qui est faite de façon précise, une fois que nous disposerons de tous les paramètres, nous pourrons décider en connaissance de ce que nous ferons et bien entendu notre idée c'est de pouvoir y mettre des personnes aux revenus modestes et d'en faire des logements sociaux si possible. Si possible car là aussi il y aura un coût pour les bailleurs sociaux et il faudra qu'il corresponde à un montant qui leur permette de louer ces appartements à des prix PLAI ou PLS.

Monsieur le Maire : Par ailleurs, on a des locaux que vous avez visité, pas en même temps que moi, mais qui sont la villa rose dans laquelle on peut héberger des personnes qui sont en situation de grande difficulté et la plupart du temps à la suite d'expulsions. Donc les délibérations seront effectivement dans le cadre de ce qui a été antérieurement prévu.

Madame MURATORE : j'avais deux questions par rapport aux délégations, tout d'abord une étude pour le passage en régie de l'eau avait été voté en Conseil municipal et je vous avais déjà demandé de mettre en place une commission de manière à ce que l'on puisse suivre les travaux de cet audit et qu'on ait une information au fur et à mesure des travaux de cet audit.

Monsieur le Maire : c'est à quel endroit dans le compte rendu ?

Madame MURATORE : il s'agit d'une prestation d'évaluation technico économique de la création d'une régie pour l'eau potable qui a été passé avec un Groupement. Je renouvelle ma demande, qu'on ne découvre pas tout d'un coup les résultats de l'audit et qu'on puisse avoir des informations au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Monsieur le Maire : il s'agit d'un marché, je ne comprends pas ce que vous me demandez, lorsque l'audit sera fait je vous en présenterai les résultats ?

Madame MURATORE : non je demande justement que nous n'ayons pas tout d'un coup le résultat lorsque l'audit sera terminé mais qu'on ait des modalités ponctuelles d'information sur cet audit et un suivi des travaux d'avancement de cet audit.

Monsieur le Maire : ce sont les services techniques qui font cela, ils demandent un audit, lorsque l'audit est fait, vous et moi en prenons connaissance en Conseil municipal. Nous ne sommes pas en cogestion d'expertise.

L'information je vous garantis que l'audit sera porté à la connaissance de tous.

Je comprends pas la question, ce que vous demandez n'existe pas, prendre un cabinet d'audit et lui dire donnez nous vos informations au fur et à mesure que vous arrivez à vos conclusions, ce n'est pas une procédure qui existe.

Madame MURATORE : il y a bien une commission qui va suivre l'avancement des travaux ?

Monsieur le Maire : vous aurez toutes les informations sur le marché, je peux vous les donner dès maintenant et puis ensuite le cabinet va faire l'audit, et le rendre.

Madame MURATORE : bien le deuxième point est ce que vous pouvez nous donner des informations sur la prestation d'assistance sur l'optimisation de la fiscalité locale.

Monsieur le Maire : c'est très simple, c'est un observatoire fiscal, c'est qu'on sait très bien et depuis longtemps qu'un certain nombre de taxes ne sont pas payées par des gens qui ne s'en acquittent pas et que c'est tout à fait logique qu'on essaie de faire en sorte qu'il n'y ait pas de fraude.

Ce sont des choses que l'on fait périodiquement, quand on a récupéré cinq millions de taxe professionnelle à l'époque où elle était perçue par la ville, vous n'étiez pas là à ce moment là, nous l'avons perçue par la CGE sur la station d'épuration. C'est à la suite de ce type de contrôle que l'on peut voir s'il y a une fiscalité qui est non acquittée.

Nous passons maintenant à la question suivante :

00-2 - RESSOURCES HUMAINES - TEMPS PARTIEL - MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Monsieur le Maire : il s'agit d'adopter les modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la collectivité relatives, d'abroger la délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 1982 portant modalités d'application du temps partiel au personnel municipal et de dire que les nouvelles modalités prendront effet à compter du 1^{er} décembre 2009 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an.

Personne est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Départ de M. DUJARDIN – procuration à M. MOLINE – Présents : 37/ Procurations : 11/ Absent : 1

00-3 - LOI DE PROGRAMMATION POUR LA COHESION SOCIALE - CONTRATS AIDES - CONTRATS D'APPRENTISSAGE - RENTREE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur le Maire : vous le savez dans les emplois qui sont comptés comme des emplois il y a toute une série de contrat d'apprentissage et d'aménagement vers l'emploi et nous vous proposons d'approuver les conventions de formation et de dire que les crédits sont prévus au budget, soit un montant total de 22.000 euros au titre de l'année 2010 pour huit contrats.

Personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

00-4 - TRAVAILLEURS HANDICAPES - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Monsieur le Maire : Cette création d'emploi d'Adjoint technique non titulaire au sein de la Direction des Sports est demandée dans le cadre de la politique menée pour le handicap à la Ville d'Antibes et c'est un emploi qui s'élève à 5100 €.

Personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

00-5 - ALLOCATION AUX ANCIENS SERVITEURS DE LA VILLE - EXERCICE 2009

Monsieur le Maire : il s'agit d'attribuer, suivant les mêmes critères que ceux qui sont habituellement proposés au titre de l'année 2009, une allocation de 320 euros (trois cent vingt euros) aux 29 anciens serviteurs de la ville ou à leur conjoint . Cette dépense d'un montant global de 9.280 € est inscrite au BP 2009.

Personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

00-6 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL DEPANNAGE DU GOLFE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : c'est une délégation de service public et nous avons donc le bilan de l'analyse économique et financière du rapport et je vous demande au vu de ces résultats de prendre acte de ce rapport annuel du délégataire.

Vous vous souvenez que la Société Dépannage du Golf avait été choisie à la suite d'un changement opéré dans une stratégie politique différente.

Pas d'interventions ?

Le Conseil municipal a pris acte.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - CHEMIN DE LA CONSTANCE - AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE - PARCELLE CADASTREE AD 146 DE 106 M² - ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : du chemin de la Constance jusqu'au chemin des Terriers on peut dire que ces cinq délibérations concernent le même objet à savoir l'acquisition soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, de parcelles pour permettre l'élargissement de voies.

On peut voter si vous le voulez après avoir dit l'essentiel du contenu de ces délibérations.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions sur ces délibérations, même type de vote sur chaque ?

Le Conseil municipal, **à l'unanimité,** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle de 106 m² à détacher de la propriété chemin de la Constance cadastrée AD 146 pour un montant de 14 575 euros soit 137.50 euros le m² afin d'améliorer le chemin de la Constance par la réalisation d'une voie permettant un double sens de circulation et la création de trottoirs et de places de stationnement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir ;

- **DIT** que les dépenses relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2009.

01-2 - SENTIER DE LA VERTU - AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE - PARCELLE CADASTREE CO 263 POUR 44 M² - ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle de 44m² environ, à détacher de la propriété sise sentier de la Vertu cadastrée CO 263 pour 6000 euros soit 150 euros le m² dans le cadre de l'amélioration de ce sentier en réalisant un tracé de voie à 4 mètres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses relatives à cette acquisition d'un montant de 6000 € seront imputées sur les crédits du BP 2009.

01-3 - RUE DULYS - AMENAGEMENTS ET RECALIBRAGE - PARCELLE CADASTREE CV 170 DE 185 M² - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de 185 m² à détacher de la propriété rue Dulys cadastrée section CV 170 pour l'euro symbolique en vue de réaliser un tracé de voie permettant un double sens de circulation et la création de trottoirs et de places de stationnement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir.

01-4 - RUE BRICKA - ELARGISSEMENT DE VOIE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE CADASTREE CP 3 POUR 107 M² - AFFAIRE SAGEC SCCV VILLA PALMA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle de terrain de 107 m² à détacher de la propriété cadastrée CP 3 située 8, rue des Iles et rue Bricka pour l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir.

01-5 - CHEMIN DES TERRIERS, AVENUE FRANCISQUE PERRAUD ET BOULEVARD DU CAP - ELARGISSEMENT - PARCELLES CADASTREES DS 41 pour 501 M² / DL 143 pour 209 M² / BV 191 pour 103 M²- ACQUISITION A TITRE GRATUIT SUITE A PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées ci-dessous, à titre gratuit, dans le cadre du permis de construire :
 - * DS 41 pour 501 m² sise 485, chemin des Terriers (société COGEDIM MEDITERRANEE),
 - * DL 143 pour 209 m² sise avenue Francisque Perraud (Madame FANTINO),
 - * BV 191 pour 103 m² sise boulevard du Cap (Monsieur FREIHERR VON SCHIMMELMANN).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir.

01-6 - CHEMIN DE LA GAROUBE - PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE CD 261 d'une superficie de 651 m² - RETROCESSION GRATUITE A LA SOCIETE PERSHORE COMERCIO INTERNATIONAL LDA

Monsieur GONZALEZ : je souhaite expliquer cette délibération qui n'est pas du même type que les précédentes, c'est une conséquence d'ailleurs d'une acquisition gratuite de 1651m², les services ont utilisé 1000 m² pour réaliser les travaux d'élargissement de voie et de trottoir. Il reste un délaissé de 651 m² et comme il est d'usage, c'est une rétrocession gratuite à la Société qui nous avait donné gratuitement les 1651 m² qui ont permis ces aménagements.

Monsieur le Maire : pas d'interventions ? Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-7 - IMMEUBLE SITUE 23 RUE AUBERNON CADASTRE BN 95 - PROPOSITION DE VENTE PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Monsieur GONZALEZ : c'est un immeuble dans le vieil Antibes qui n'est pas loin du Boulevard d'Aguillon, il a servi de bureaux à la DRH pendant de nombreuses années. La DRH occupe maintenant des bâtiments refaits avec de meilleures conditions de travail, dans les anciens bureaux des Impôts, boulevard Chancel qui ont été entièrement modernisés.

Ces locaux de la rue Auberon ont été estimés par France Domaine à un certain prix, à savoir 2300 € environ du mètre carré et nous l'avons proposé à des bailleurs sociaux qui ont tous refusé bien entendu compte tenu du montant qui dépasserait très largement le coût d'objectif à partir du foncier que nous cédon au prix des domaines. En effet le prix du mètre carré par rapport aux travaux nécessaires de rénovation pour transformer ces bureaux en logements et compte tenu du peu de mètres carrés, aboutirait par rapport au coût de départ à un prix qui reviendrait une fois les travaux terminés à 3500 à 4000 € du mètre carré.

Cette solution n'est donc pas envisageable, par contre nous avons pensé qu'il était plus intelligent d'en tirer l'argent nécessaire afin de pouvoir abonder ensuite le budget pour des logements sociaux, que de dépenser au-delà de ce qui est nécessaire par principe plutôt que faire une opération financière qui servira à construire du logement social neuf.

Et j'en profite, la présentation vous sera faite dans le cadre du PLU, pour vous montrer que grâce au PLH qui a été fait par la CASA, le prochain document d'urbanisme qui vous sera montré au mois de décembre ou janvier au plus tard, porte un projet ambitieux et aux dires de la DDEA, le projet sans doute le plus ambitieux en matière de logements sociaux pour notre Commune et on vous le démontrera à ce moment là.

Melle DUMAS : j'attends la démonstration avec impatience ! Tout d'abord nous sommes satisfaits d'apprendre dans la délibération que la Ville dispose d'un patrimoine immobilier important et nous sommes toujours d'ailleurs demandeurs d'un inventaire précis de ce patrimoine et des fameuses réserves foncières qui sont citées dans la délibération.

Monsieur le Maire : pas de problème je vais vous en citer deux.

Melle DUMAS : non mais on veut un inventaire total
Mais vous pouvez en citer deux

Monsieur le Maire : je peux vous en citer deux pour vous montrer l'importance : la zone des Trois Moulins appartient à la Ville et LACAN MARENDA également. Cela vous dit simplement en foncier ce que cela représente, et une partie de la zone des pétroliers. L'espace Jean Bunoz appartient aussi à la Ville. Cela vaut de l'argent dans le langage courant.

Melle DUMAS : plus précisément au sujet de cet immeuble 23, rue Auberon, dire ainsi dans la délibération que la transformation en logements grèverait le budget communal semble bien rapide comme jugement et en tout cas ne marque toujours pas la prise en compte de votre part de la priorité nécessaire accordée à la production de logements conventionnés, accessibles à tous, y compris dans le centre ville.

D'ailleurs je me rappelle que vous aviez les mêmes arguments il y a quatre ans lorsqu'on demandait la réhabilitation de la maison rose en logements sociaux et pourtant..

Monsieur le Maire : non la maison rose ce n'est pas vous qui l'avez proposé, c'est de loin et bien avant que vous l'ayez décidé, la négociation date de bien avant et vous n'y êtes pour rien, voilà, pour rien.

De temps en temps vous dites des choses que j'adopte mais dans ce cas précis vous n'y êtes pour rien , vous avez chanté victoire sur une victoire qui ne vous appartenait pas.

Melle DUMAS : on chante victoire pour les gens qui sont à l'intérieur et qui ne dormiront pas dans la rue l'hiver.

Monsieur le Maire : ce n'était pas votre idée.

Melle DUMAS : en tous les cas vous aviez à l'époque utilisé les mêmes arguments à savoir que cela grèverait le budget communal et de la CASA.

Monsieur le Maire : ce n'est pas vrai, vous ne pouvez pas dire cela.

Melle DUMAS : d'accord eh bien nous rechercherons dans nos documents.

Monsieur le Maire : recherchez.

Melle DUMAS : et aujourd'hui pourtant le projet a non seulement trouvé le budget nécessaire mais en plus se montre indispensable à la situation du logement.

On ne votera pas cette vente parce que l'on considère que la vente du patrimoine de la Commune grève en effet les problèmes de logements et accentue la grave crise du logement.

Monsieur le Maire : je ne vais pas reprendre la démonstration de Jean-Pierre GONZALEZ mais lorsqu'on fait l'îlot Macé en logement social, qu'on dépense deux millions d'euros, je me dis qu'on ferait mieux de faire plus de logements ailleurs que dans cet îlot, voilà. Je ne regrette pas cette démarche, vous n'y êtes là aussi pour rien, elle a été entamée il y a très longtemps et dans le mandat précédent par Jean-Pierre GONZALEZ qui a commencé à acheter parcelle par parcelle et qui finit par aboutir aujourd'hui à un projet.

Mais force est de constater que même quand on a eu tout le lot, la CASA a rajouté 2 millions d'euros et je me dis que cette somme pourrait être mieux utilisée pour le logement social en faisant des logements sociaux également répartis et en ne se focalisant pas sur la vieille ville.

A chaque fois que l'on vend, on regarde s'il est possible de faire du logement social, il y a des endroits où c'est faisable, parce que c'est viabilisé, plat, etc... d'autres parce que c'est compliqué, parce que ce sont déjà des petits appartements ou bureaux. Si c'est pour faire quatre logements sociaux et se trouver à un prix qui revient encore à 2 millions de subvention de la CASA, je le dis tout de suite, j'ai mis des barèmes et les barèmes sont qu'il faut en faire plus, de grande qualité, et pas forcément aux endroits qui coûtent le plus cher.

C'est la raison pour laquelle effectivement on vend et dans cette vente là aussi on pourra vous apporter le bilan de ce que la Ville achète et de ce que la Ville vend et d'ailleurs si la Ville vend c'est que les services ont été relogés dans un endroit plus fonctionnel et plus efficace.

On ne peut donc pas passer sa vie à toujours acheter et jamais vendre ! Surtout lorsque l'on constate de manière évidente qu'on fait déménager des services municipaux d'endroits qui étaient antérieurement des logements et qui doivent revenir des logements. Après on a mis au dessus de la barrière des domaines parce que la Ville n'a pas envie de perdre et le prix est significatif et cet argent est mieux s'il est réinjecté dans le logement social ou dans d'autres programmations et en particulier le relogement des services de la Ville ce qui permet une meilleure fonctionnalité et donc un moindre coût de fonctionnement.

Vous n'y êtes pour rien à la Maison rose, vous n'y serez pour rien au bénéfice que nous ferons à la rue Aubernon, puisque vous êtes contre.

Il n'y a pas d'expulsions dans des situations que nous avons antérieurement dites et chaque fois que vous m'apporterez un dossier, je le ramènerai ici, et je poserai la question si le monsieur qui gagne 2800 € par mois et qui ne paie pas son loyer depuis un an, c'est le bon dossier ! Amenez chaque fois un dossier et si c'est un dossier difficile, mais malheureusement à chaque fois vos clients sont des mauvais clients et Mme BLAZY traite l'ensemble des situations de manière équitable. C'est sûr que lorsqu'on veut le traiter de manière polémique et démagogique d'un côté et de manière équitable et ouverte d'un autre côté c'est plutôt cette manière qui gagne.

Madame BLAZY : Je voudrais dire qu'avec Melle DUMAS nous travaillons ensemble aussi quelquefois, cela nous arrive.

Même quand vous m'appellez tôt le matin je suis toujours présente, simplement pour revenir à la rue Aubernon, c'est très simple, actuellement un bailleur social achète en état futur d'achèvement pour tout dire clef en mains avec garage, à 2500 € du mètre carré TTC. Calculez vous-même c'est facile, on pourrait faire le double de logements sociaux et un peu mieux adaptés. Là les plafonds sont hauts.

Monsieur le Maire : reste que le problème est que certains disent que le prix qu'on demande est très élevé, on verra bien si quelqu'un est candidat ou pas.

Nous passons au vote sur la délibération, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA et Mlle DUMAS) :

Nous passons maintenant à la délibération suivante :

01-8 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDÉES AU RAVALEMENT DE FAÇADES 23, RUE ROSTAN - 27, RUE DE LA RÉPUBLIQUE ET 2 BIS, RUE LACAN - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : il s'agit d'une délibération habituelle et il vous est demandé d'autoriser le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2009 dont le montant total s'élève à 6 470 € :

Adopté à la majorité par 44 voix POUR sur 48 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

01-9 - GARE FERROVIAIRE DE JUAN LES PINS - EMBELLISSEMENT DE L'ESPLANADE ET RAVALEMENT DE FACADE - CONVENTION AVEC LA SNCF - SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur GONZALEZ : vous avez souvent des demandes, Monsieur le Maire, de la part des riverains et vous avez souhaité y répondre.

Cette gare ferroviaire située en cœur de ville montre un visage vieillot de la station de Juan les Pins effectivement. Ayant sollicité la Direction régionale de la SNCF ceux-ci ont prévu le ravalement, encore que pour ces travaux qui se montent à 17.000 € la SNCF, nous a sollicités pour que dans cette opération nous payions la location de l'échafaudage permettant la rénovation de la partie haute soit 2750 €. Vous voyez où en est la SNCF quand on parle de l'enfouissement, imaginez la proportion ! Elle fait intervenir la Commune pour 2750 € alors qu'aujourd'hui elle met 17.000 € pour le ravalement et on peut dire qu'il sera fait avant la fin de l'année 2009 .

La subvention communale sera versée à la SNCF après la réalisation de ces travaux mais ce qui est important c'est que parallèlement les abords de la gare SNCF de Juan les Pins sont eux aussi à rénover et là la Commune et Monsieur le Député Maire ont pris la décision de profiter de ce ravalement pour embellir les abords et ces travaux seront conduits par les services avec la rénovation du terre-plein, de la clôture et du muret existants (minéralisation et rafraîchissement de peinture), pour un coût estimé à 10 000 € ;

Finalement dans le total nous mettrons autant que la SNCF à travers la location de l'échafaudage et en travaux d'embellissement du parvis.

Monsieur le Maire : je le dis à Bernard MONIER, Jacqueline BOUFFIER est absente, mais sur Juan les Pins c'est une demande prioritaire du quartier non seulement le ravalement mais l'aménagement tout autour et donc on portera tous nos efforts sur le réaménagement de l'espace qui est en face la pharmacie.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

MONSIEUR PAUGET

02-1 - DROITS DE L'ENFANT - PARVIS SITUÉ 18-20 BD FOCH - PROPOSITION DE DÉNOMINATION EN ESPACE DES DROITS DE L'ENFANT

Monsieur PAUGET : Monsieur le Maire l'année 2009 est l'année du XXème Anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant. Aussi nous avons proposé à ce que les enfants des centres aérés de la Ville travaillent sur cette thématique et c'est la Direction Jeunesse Loisirs qui s'en est occupé en partenariat avec l'UNICEF, le Secours Populaire, Amnesty International.

Un certain nombre d'animations et de travaux ont été réalisés autour de ce thème et afin de donner une suite à ce travail réalisé par les enfants d'Antibes au cours de l'été, nous vous proposons d'apposer des plaques en terre cuite qu'ils ont réalisées, et qui commémorent et rappellent les vingt Droits des enfants et de les apposer sur le Boulevard Foch sur la Placette qui se trouve à côté du bâtiment qui accueille la Direction Jeunesse, la Direction de l'Education et donc toutes les directions de la Ville qui travaillent en lien avec les enfants.

C'est pour cela que je vous propose de dénommer cet endroit « Place des Droits de l'Enfant » et de commémorer ce vingtième anniversaire lors d'une manifestation qui aura lieu le 21 novembre

Monsieur le Maire : merci intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie

Melle DUMAS : Je ne vais pas être aussi joyeuse que la délibération ! Je trouve que cette délibération est vraiment le symbole de l'hypocrisie et de la démagogie de la politique de l'UMP comment pouvez vous commémorer les droits de l'enfant alors que vous êtes acteur d'une majorité politique qui ne fait que les attaquer !

Cela va de la suppression de la « défenseure des enfants », du jour au lendemain, de l'expulsion des familles de sans papier avec enfants, du placement dans les centres de rétention d'enfants mineurs, des expulsions locatives de famille avec enfants et l'on pourrait citer les attaques incessantes contre le droit à la santé en diminuant sans cesse le nombre de médecins et d'infirmières scolaires !

Et ne parlons pas de l'Education nationale que votre Majorité néglige d'une façon très inquiétante avec un acharnement à supprimer le nombre d'enseignants qui met à mal le droit à l'éducation de qualité pour tous .

Alors nous considérons que votre plaidoyer sur les droits de l'enfant est très mal placé.

Protestations dans la salle

Monsieur le Maire : alors nous passons au vote parce qu'il n'y a rien à répondre

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

Monsieur le Maire : je m'aperçois et je vous prie de m'en excuser que j'ai oublié de demander qui était candidat pour siéger à la Commission ad'hoc qui suit la vente Aubernon. Antérieurement nous avons cinq membres de la majorité, deux membres de l'opposition et des suppléants, je vous propose la même chose, cela vous convient ?

Madame MURATORE : on aimerait mieux trois de l'opposition mais bon..

Monsieur le Maire : à priori vous avez raison Mme MURATORE mais je considère que ceux qui ne votent pas la délibération ne vont pas en plus venir voir comment cela fonctionne, d'ailleurs ils ne demandent pas, après ce qu'ils viennent de dire.

Alors Mme MURATORE, titulaire et Monsieur AUBRY suppléant où l'inverse ?

J'avais M.MOLINE titulaire et M.DUJARDIN suppléant la dernière fois, est ce que cela vous convient ?

J'avais pour la Majorité, en titulaires : M.LEONETTI, M.GONZALEZ, M.GENTE, Mme TROTOBAS, Mme THOMEL et en suppléants : M.BIGNONNEAU, Mme BADAOUJ, M.BARBERIS, Mme BOUFFIER, M.PADOVANI.

Est-ce que cette liste convient à la Majorité ?

Si tout le monde est d'accord sur la liste proposée, est ce que le Conseil municipal accepte que le vote se fasse à mains levées ?

Pas de candidature du parti communiste, qui a toujours défendu dans le monde les droits de l'enfant, c'est bien connu, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

ADOPTÉ à l'unanimité le vote à mains levées comme mode de désignation des membres de la Commission ad hoc,

ADOPTÉ à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS), DESIGNER les membres de la commission ad hoc chargée de proposer au Conseil municipal le choix du candidat à retenir :

Titulaires	Suppléants
M.LEONETTI	M.BIGNONNEAU
M.GONZALEZ	Mme BADAOU
M.GENTE	M.BARBERIS
Mme TROTOBAS	Mme BOUFFIER
Mme THOMEL	M.PADOVANI
M.MOLINE	M.DUJARDIN
Mme MURATORE	M. AUBRY

MADAME THOMEL

18-1 - RESTAURANTS SCOLAIRES ET STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE - ACQUISITION DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES - AVENANT DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame THOMEL : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, cette délibération est très simple puisqu'il s'agit

De deux lots de viande fraîche de boucherie qui avaient été attribués à SAUVE VIANDE et SAUVE VIANDE vient d'être sauvé par les Etablissements BIGARD qui ont racheté cette société et il vous est demandé d'approuver la passation de ces avenants n° 1 de transfert des marchés n° 07/0364 et n° 07/0365 passés avec la société SAUVE VIANDE, à la société Ets BIGARD DISTRIBUTION et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire : pas d'interventions, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

MONSIEUR BIGNONNEAU

21-1 - ZONE DE MOUILLAGE COLLECTIF ET D'EQUIPEMENT LEGERS DE PLAISANCE DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE GESTION DE L'OLIVETTE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2008 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : comme chaque année nous présentons le rapport annuel du délégataire, vous en avez tous pris connaissance

Par Arrêté Préfectoral n°67-2005 du 19 Octobre 2005 signé conjointement par Monsieur le Préfet Maritime et Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, la concession de l'Etat à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins d'une zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance située dans l'Anse de l'Olivette, a été renouvelée.

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le Conseil municipal a décidé d'attribuer la délégation de service public local de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance dans l'Anse de l'Olivette, à « l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette ».

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, « l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette » a transmis à la Commune pour la première année pleine d'exploitation, soit 2008, le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2009.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Monsieur le Maire : j'ai des demandes d'interventions du Groupe la Gauche et l'Ecologie et du Groupe PS LES VERTS.

Monsieur LA SPESA : nous allons attendre, notre intervention portera plus particulièrement sur le Port VAUBAN. On interviendra à ce moment là.

Madame MURATORE : par rapport à tous ces rapports de délégataires, comme l'an dernier, on se retrouve confrontés à un manque de précision sur les travaux. Il n'empêche que sur l'abri de l'Olivette, il y a un problème important au niveau des travaux. La DSP n'a pas les moyens de financer ces travaux, que va-t-il se passer et est ce que la Ville propose quelque chose, on lit dans le rapport qu'il y a eu un problème administratif qui a amené un certain retard, or ces travaux semblent importants. On voudrait des précisions puisqu'il y a 34 k€ qui ont été évalués pour les travaux et que l'Association ne dispose pas de cet argent.

Monsieur le Maire : vous avez parfaitement raison l'Association ne peut pas subvenir aux travaux qui doivent être réalisés sur l'ensemble de la digue et qui date de la dernière guerre, qui a d'ailleurs été aménagée dans un but défensif, mais qui sert aujourd'hui à protéger l'espace abri.

Dès l'instant où on est sur le domaine public maritime, il faut s'adresser à l'Etat et d'ailleurs Monsieur le Sous-Préfet interpellé par le quotidien Nice Matin a apporté une réponse parce que nous en avons antérieurement discuté et nous cherchions un partenariat entre l'Etat et la Commune.

Il n'y a pas de vote, il vous est demandé de prendre acte de ce rapport
Le Conseil municipal prend acte.

21-2 - PORT DU CROUTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU CROUTON – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2008 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : il s'agit de la même chose et on va dire sur le fond que le résultat que dégage le délégataire est cohérent avec l'activité déléguée et son dimensionnement. Son résultat équilibré et la structure de son bilan devraient, en l'état actuel des choses, garantir une viabilité à l'exploitation. L'activité permet de générer assez de résultat pour mener à bien des investissements à sa dimension. Toutefois, il semble difficile au délégataire de mener simultanément tous les projets d'investissements qu'il souhaite mettre en œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Monsieur le Maire : le Conseil municipal a pris connaissance de ce rapport, Mme MURATORE vous intervenez sur ce dossier ?

Madame MURATORE : le rapport du délégataire est plus précis et donc c'est bon.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de vote, pas d'interventions donc, il vous est demandé de prendre acte de ce rapport

Le Conseil municipal prend acte.

21-3 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2008 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : C'est également la même chose, sur le fond, eu égard à son positionnement assumé de « port associatif », le résultat 2008 de l'activité déléguée est très positif, notamment par rapport aux exercices précédents. On remarque que le Chiffre d'Affaires est en constante augmentation et que le résultat réalisé par l'activité déléguée est également en amélioration. On peut même noter que la Capacité d'Autofinancement dégagée sur l'exercice 2008 est en très forte amélioration à un niveau de 38,6 k€. Ce montant devrait permettre d'assurer les travaux nécessaires à la bonne marche de la délégation.

Il est également demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions ? Je rappelle que ce port de la Salis passe en délégation de service public, que la Ville, dans ce contexte, a pris en charge l'ensemble des travaux qui n'ont pas, comme cela a été dit, doublé abusivement mais simplement on a additionné les travaux de l'extérieur avec ceux de l'intérieur et les travaux de l'intérieur seront répercutés sur l'ensemble de la DSP, comme location et indemnisation de la Ville. Donc on n'a pas doublé le prix des aménagements du port de la Salis.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport
Le Conseil municipal prend acte.

21-4 - PORT GALLICE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – S.A. DU PORT GALLICE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2008 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : C'est aussi un rapport dont le Conseil municipal doit prendre acte. Sur le fond, la situation économique de la SA Gallice est satisfaisante. Son activité est dynamique et son exploitation est stable dans le temps, car bien maîtrisée. Le modèle économique qu'elle a développé, notamment en ce qui concerne l'implication des actionnaires-amodiataires assure à l'activité déléguée, et à la SA, une viabilité certaine.

Madame MURATORE : dans le rapport du délégataire on voit qu'un audit avait été demandé sur la délégation, on voudrait savoir ce qu'il en est et nous sommes quand même étonnés du montant des provisions qui est très important et des travaux qui sont réalisés et qui ne sont pas du tout à hauteur de cette somme.

Monsieur BIGNONNEAU : oui en effet l'audit avait été demandé en décembre de l'an dernier, nous venons de recevoir aujourd'hui l'accord de la SA de faire cet audit et chose qui n'était pas prévue la SA voulait en imputer le coût à la Commune mais nous avons aujourd'hui un courrier disant que c'est la SA qui prend en charge finalement le montant de cette étude.

La réserve de fond qu'ils font c'est qu'ils veulent rendre à l'échéance de la délégation un port convenable .

Monsieur le Maire : l'échéance de la délégation de service public est en effet pas loin, 2017.

Bien il vous est demandé de prendre acte de ce rapport.
Le Conseil municipal prend acte.

Nous passons maintenant au Port Vauban, avec les rapports du délégataire et des mandataires et si vous le souhaitez on peut coupler les deux délibérations dans le débat.

21-5 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE – S.A.E.M. DU PORT VAUBAN – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2008 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : Vous avez pris connaissance des documents, sur le fond, la situation économique de la Société d'Economie Mixte du Port Vauban est saine, sa situation financière est solide et son exploitation est stable dans temps.

21-6 - PORT VAUBAN – S.A.E.M. DU PORT VAUBAN - EXAMEN DU RAPPORT ECRIT DES MANDATAIRES DE LA COMMUNE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2008 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BIGNONNEAU : Initiée par arrêté préfectoral du 28 août 1971, la concession du Port Vauban est gérée depuis le 30 décembre 1972 par la Société Anonyme d'Economie Mixte du port Vauban créée à cet effet conformément aux dispositions actuelles de l'article L.1521-1 et suivant du Code général des Collectivités territoriales.

La répartition du capital social, d'un montant de 38.444 €, divisé en 1373 actions détenues majoritairement à 58,34% par la Commune respecte très largement le seuil de détention des actionnaires privés qui ne peut être inférieur à 15 % (article L. 1522-1 du Code général des Collectivités territoriales).

La Commune est représentée au sein du Conseil d'Administration, qui comporte douze membres, par sept élus mandataires.

Le présent rapport, établi pour l'année 2008, transmis en date du 14 août 2009, a été effectué alors que de nouvelles élections portant renouvellement des conseils municipaux ont eu lieu. Les élus, mandataires, qui ont été désignés lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2008, sont :

M. GONZALEZ – Premier Adjoint au Maire – Président du Conseil d'Administration
M. BIGNONNEAU – Conseiller Municipal – Vice Président du Conseil d'Administration
M. SEITHER – Adjoint au Maire
M. PERUGINI – Adjoint au Maire
Mme PUGNAIRE – Adjoint au Maire
Mme BOUFFIER – Adjoint au Maire
Mme LONVIS – Conseiller Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5, 14^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le bilan d'activités de la Société Anonyme d'Economie Mixte est présenté à cette même séance, à l'occasion de l'information sur le rapport du délégataire de service public.

Au vu des éléments exposés ci-avant, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur le rapport des mandataires. Il est précisé que les sept élus concernés désignés ci-avant, agissant comme mandataires présents ou représentés de la ville, ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire, objet de la présente délibération, au sens de l'article L. 2131-11 du même Code, lorsque la collectivité délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale et à ce titre, peuvent prendre part au vote.

Sur le fond, la situation économique de la Société d'Economie Mixte du Port Vauban est saine, sa situation financière est solide et son exploitation est stable dans temps.

Monsieur le Maire : intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie, Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : oui après une lecture rapide du rapport on peut se laisser aller à penser que le bilan présenté est totalement idyllique, d'ailleurs on arrive même à se demander quelle potion magique a été utilisée pour passer au travers des mailles de la crise.

Il est clair que nous sommes devant la preuve que les temps difficiles ne touchent pas nécessairement l'ensemble de la population.

Plus concrètement sur le compte de résultat, nous souhaitons mettre en avant un ou deux points importants qui ont d'ailleurs été relevés dans le document.

Il est quant même étonnant qu'avec un chiffre d'affaires approchant, voire dépassant les 6 millions d'euros, et ce depuis plusieurs années, le résultat net n'ait jamais dépassé les 10.000 €.

Alors la raison principale vient des mises en provision pour travaux de gros entretien qui sont prévus par le délégataire. A noter que pour cet exercice la provision c'est 1.730.000 €. Il faut noter aussi que ce montant, déjà très important, a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent où la somme n'était pourtant pas négligeable puisqu'elle faisait déjà 1.420.000 €.

Alors nous souhaitons fortement que le délégataire explique précisément quels sont les gros entretiens et leur estimation financière pour les prochaines années.

Vous noterez qu'en ce qui nous concerne nous ne satisfaisons pas du simple tableau présenté dans les documents.

Dans le même ordre d'idée il serait utile de connaître dans le détail la composition des produits financiers, qui, notons le au passage, ont augmenté de + de 54%.

Nous terminerons notre intervention par une proposition en prenant en compte l'état de crise dans lequel nous enfonçons chaque jour le Gouvernement, en rappelant l'augmentation inadmissible des impôts décidée par la Majorité municipale, en se souvenant de la suppression bientôt de la taxe professionnelle, il nous semble urgent de faire preuve d'imagination afin de rechercher de nouvelles entrées d'argent dans les caisses de la Commune.

Lorsque l'on constate que plus de 4 millions d'euros sont collectés au travers de la location des places des amodiataires et que les recettes parking représentent 650.000 € nous pensons que la solidarité financière doit jouer.

Nous estimons normal et sans trop d'incidence sur la structure financière de la SEM qu'au moins 2 millions de la location des places des amodiataires puisse être versée pour la construction ou l'amélioration de logements sociaux sur la Commune. De plus nous pensons que la reprise en régie municipale de la gestion des parkings serait aussi de nature à participer à la solidarité envers les antibois et les antiboises.

Je vous remercie

Monsieur le Maire : on peut toujours dire des choses ainsi, sauf qu'elles ne sont pas légales, il y a un contrat, vous le savez. Vous brassez la démagogie en sachant très bien qu'avec le contrat tel qu'il est fait le port Vauban ne peut pas prendre 2 millions d'euros et les injecter dans le logement social.

Aujourd'hui vous avez choisi la démagogie plus la haine, donc je vous laisse vos propos.

Monsieur LA SPESA : je ne vous permets pas de dire que c'est de la haine !

Monsieur le Maire : de ce que j'ai entendu tout à l'heure par Melle DUMAS je n'ai pas senti une grande affection en tout cas. Essayez d'avoir des propos plus mesurés

Monsieur LA SPESA : inaudible, hors micro,

Monsieur le Maire : relisez ce que vient de dire Melle DUMAS et vous vous en rendrez compte.

Madame MURATORE : alors je reprends comme mes collègues et comme l'année dernière, nous souhaiterions avoir des éléments plus précis sur les provisions , effectivement la provision augmente, les gros entretiens sont loin d'être à la hauteur de la provision qui avait été constituée et ce qui est nouveau, c'est que cette année, les services de la Ville s'étonnent aussi de voir ces provisions puisque je lis : *« même si le délégataire fournit plus de détails, (moi je trouve qu'il n'y en a pas beaucoup plus que l'année dernière) sur les provisions, il conviendrait que cet effort soit renforcé dans le futur pour les provisions , conformité de la constitution, utilisation de la provision et le résultat exceptionnel, composition précise. Le résultat d'exploitation, encore plus que les provisions, pourrait apparaître comme une variable d'ajustement destinée à minimiser le résultat avant impôt sur les sociétés »*.

Je crois que nous sommes tout à fait dans un besoin, une nécessité de contrôler un peu plus ce qui se passe, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les services qui ont contrôlé le rapport du délégataire.

On ne voit toujours pas dans les travaux la rénovation de la zone technique du Fort-Carré qui est prévue depuis je ne sais combien d'années là je pense qu'il y a quant même un travail important à faire vis-à-vis du Port Vauban pour la fiabilité des chiffres qui sont communiqués à la Ville.

Monsieur GONZALEZ : je pardonnerai ce qui a été dit car je pense qu'il y a méconnaissance, méconnaissance d'abord de ce qu'est un bilan et ensuite de ce qu'est la gestion d'une entreprise, même si c'est une SEM, comme le Port Vauban. Pourquoi ? D'abord il faut rappeler ce qu'est le Port Vauban, arrêtez de fantasmer car s'il y a des bateaux de grande plaisance, c'est ce qui fait d'ailleurs la puissance de ce port, au niveau de sa réputation, de la communication, mais aussi au niveau des finances.

Cependant il faut tout de même préciser une bonne fois pour toutes que sur les 1623 places pour les bateaux, il y a 730 postes amodiés, soit 50 % pratiquement des places du Port Vauban. Il y a 558 places publiques qui sont directement gérées et il y a 335 places à usage réservé pour les associations, les amis des pêcheurs, CNA, YCA, les pêcheurs eux même.

Bref on voit bien que le budget est fondé surtout sur les amodiataires et qu'en fait la SEM c'est quoi ? C'est

le syndic de la Copropriété Port Vauban, elle ne fait qu'encaisser des sommes pour payer les charges, alors j'ai entendu : » *il faudrait partager les 4 millions des amodiataires* ». Mais les amodiataires comme l'a dit Monsieur le Député-Maire, quand ils ont payé l'investissement à la place de la Ville, comme s'ils avaient acheté un appartement, c'est sur une durée déterminée ce qui signifie qu'en 2021 ils devront rendre ces investissements et à ce moment là ce sera donc tout bénéfice pour la ville ! On ne pourra que remercier et féliciter ceux qui ont été les initiateurs de ce projet qui a enrichi à la Ville, oui je le dis, à terme, et qui a permis de mettre à sa disposition le port que tout le monde nous envie.

Mais pour en revenir aux chiffres, en fait cet argent est donné aux amodiataires suivant un contrat et un contrat cela se respecte, c'est cela aussi la République, c'est cela aussi la Loi, mais en plus il y a les finances que vous manipulez à votre guise ! Quand j'entends : « *l'an dernier il y avait 1.400.000 € de provision et cette année vous en avez encore 1,7 million* » mais non ce n'est pas ainsi que cela se passe. Ce sont les ajouts des provisions, année par année, ce qui fait que cette année, effectivement nous avons 1,7 de provision, donc cela veut dire que nous avons 200.000 e de provision en plus par rapport à l'an dernier.

Voilà comment cela s'exprime et se comprend.

Par ailleurs, pourquoi maintenant ces provisions, quel est notre objectif ? Vous avez entendu tout à l'heure Alain BIGNONNEAU parler du Port Gallice et répondre à votre question, pourquoi ont-ils des provisions importantes, eh bien parce qu'ils sont comme nous, prévoyants. Ainsi ils savent qu'ils doivent rendre le port en 2017 et qu'il faut faire des provisions par rapport à l'audit technique qu'ils ont demandé et qui permettra de définir ce qu'il faut comme travaux pour rendre le port dans de bonnes conditions à la Ville à l'échéance .

Pour cela la moindre des bonnes gestions ,pour ne pas être pris de court, c'est de faire des provisions suffisamment à l'avance pour pouvoir faire face au coût important de ces travaux techniques. Eh bien ce sera la même chose pour le Port Vauban, félicitez vous que la gestion permette de dégager des provisions suffisamment importantes pour permettre d'avoir d'ici un an ou deux, 2 millions et demi.

Nous espérons les atteindre pour pouvoir attaquer des travaux alors qu'à ce même moment nous aurons tous les crédits lancés il y a quelques années pour refonder tous les quais et nous avons emprunté à ce moment là dix millions d'euros eh bien nous serons en capacité en plus des 2 millions et demi que nous aurons mis en provision de faire un emprunt que nous rembourserons avant la durée de 2021 pour rendre à la Commune un port qui sera totalement rénové et que nous n'aurons pas laissé à l'abandon et dans un système de déqualification. Notre volonté c'est de garder à la Ville d'Antibes ce port qui est déjà un outil important par ce qu'il induit tout autour de lui mais qui sera en plus d'un intérêt financier important pour la Ville en 2021.

Madame MURATORE : je voudrais reprendre cette explication, on sait très bien comment se constitue une provision, la provision se constitue pour des besoins qui sont expliqués, explicables, et expliqués. Quand on a une provision de 1.420.000 € et qu'on réalise 360.000 € seulement de travaux, cela s'explique et effectivement à ce moment là il y a peut être des travaux plus importants. Cela s'explique, mais ce n'est pas ce tableau qui suffit à donner les informations. Si on a en prévision des travaux de 2 millions, on doit être capable de dire voilà les travaux qui sont prévus, voilà ce qui va se faire.

Monsieur le Maire : mais non Mme Muratore

Madame MURATORE : mais si, attendez je continue quand je dis

Monsieur le Maire : Mme MURATORE, très calmement

Madame MURATORE : oui mais on a l'impression d'être traités comme .. donc je réagis.

Monsieur le Maire : personne ne traite comme, vous réagissez, au lieu de réagir la prochaine fois et je vous le dis très amicalement vous me demandez la parole avant de la prendre.

Madame MURATORE : mais je vous l'ai demandée, j'ai demandé....

Monsieur le Maire : terminez votre intervention

Madame MURATORE : je sais très bien que les provisions et ce n'est pas moi qui le dit, enfin c'est moi qui

le dit, mais c'est certifié par les services de la Ville dans un bilan, dans une comptabilité, les provisions peuvent servir à pas mal de choses. Ce sont les services de la Ville qui l'écrivent
Cela peut être une variable d'ajustement destinée à minimiser le résultat avant impôts sur les sociétés.

Monsieur le Maire : personne ne s'énerve, la parole est à Monsieur l'Adjoint.

Madame MURATORE : c'est pour cela que je demande des précisions et je pense c'était la même question l'année dernière, on doit pouvoir me donner ces explications.

Monsieur le Maire : les provisions ne peuvent pas servir à n'importe quoi, je passe la parole à Monsieur GONZALEZ .

Monsieur GONZALEZ : comme vous avez pu vous en apercevoir les provisions qui s'ajoutent aux provisions de l'an dernier sont moins importantes que celles que nous avons faites l'an dernier, pourquoi ? Parce qu'il y a des travaux importants, à hauteur de 200.000 € et un peu plus qui ont été déjà faits cette année, en 2008, l'asphaltage de la route qui mène au chantier naval, au bastion St-Jaume, avec en plus des bordures pour empêcher le stationnement pour permettre une sécurisation de ce chemin. Nous en avons eu pour plus de 220.000 € sinon les provisions étaient encore plus importantes, mais ce sont des travaux ponctuels.

Par contre comme je vous l'ai expliqué il y a un objectif de dix millions d'euros qui doit être prévu pour être dépensé d'ici deux à trois ans, pour la rénovation totale du port et à ce propos j'ajoute que dans le cadre de l'Atelier national, nous leur avons demandé de nous faire un projet rapide peut être , autour du Fort-Carré, autour des installations techniques, autour du port lui-même, notre idée c'est de faire une grande promenade qui parte du Fort-Carré et qui aboutisse à la Porte marine, qui soit une promenade très large et qui puisse servir à tous les antibois de lieu de promenade.

Voilà donc ce à quoi va servir cette provision. Et quand on dit provision pour travaux Madame, c'est une provision pour travaux, ce n'est pas une provision pour personnel, ce n'est pas une provision pour autre chose que des travaux, c'est écrit dans le bilan, donc je le confirme. Ce sont des travaux qui seront prévus, qui seront quantifiés et qui seront présentés dans le bilan du délégataire dans les années futures.

Monsieur le Maire : tout à l'heure je parlais des grands espaces qui appartiennent à la Ville, j'avais oublié que dans une dizaine d'années il y a le Port Gallice et le Port Vauban qui rentreront dans le patrimoine de la Ville et qu'avec de tels volumes quelle que soit la façon dont on les gère , cela signifie que ce sont d'énormes bénéfices pour la Ville qui, même si elle passe par des caps un peu difficiles , est assise sur un patrimoine qui doit la tranquilliser pour les années à venir.

Monsieur GONZALEZ : je terminerai en disant que la chance des deux ports que ce soit Gallice ou Vauban, c'est d'avoir des administrateurs sérieux, respectueux du bien qui leur a été confié et de faire des provisions qui permettront de remettre à la Ville un équipement de haute qualité.

Monsieur le Maire : comme c'était une information il n'y a pas de vote pour le rapport du délégataire par contre nous votons le rapport des mandataires.

Sur le rapport écrit des mandataires

Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

34-1 - RESTAURATION ET VALORISATION DES REMPARTS - AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame DEPETRIS : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, dans le cadre du plan pluri-annuel de restauration et de valorisation des Monuments historiques de la Commune des travaux sont réalisés sur les Remparts, inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques , faisant l'objet de tranches successives.

Par mesure de cohérence il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des opérations sur l'ensemble des Remparts, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès de l'Etat, du Département, de la Région, de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement des opérations.

Je vous propose maintenant de regarder ensemble un diaporama sur les Remparts.

Monsieur CORBINAIS : je vais vous parler des Remparts . Vous voyez là une planche qui représente les travaux qui ont été réalisés ces quinze dernières années.

Si vous regardez à gauche vous avez le Bastion St-André, on a fixé les merlons qui menaçaient de tomber, actuellement on refait l'étanchéité de la terrasse, un peu plus à droite on a conforté le rempart qui menaçait de s'effondrer dans le virage au dessus du lavoir, encore plus à droite, il y a tout le Quai Rambaud, plage de la Gravette, la terrasse du Bastion Saint-Jaume. Pour la Courtine, il y a eu un ravalement côté Boulevard d'Aguillon et son étanchéité et aménagement de la terrasse.

Pour vous donner une idée des longueurs, en tout il y a 1300 mètres de remparts et la Promenade Amiral de Grasse en fait la moitié, 650.

Là c'est pour rappeler les travaux qui sont en cours, ils seront bientôt achevés.

Là vous voyez la partie de remparts non restaurée, après la Gravette. Cette image pour vous montrer que cela peut paraître en bon état mais en fait cela ne l'est pas du tout. Vous voyez le pied du mur qui est en train de se déchausser, il y a pas mal de pierres qui manquent. Là c'est la paroi suivante un peu dans le même état avec des pierres qui tombent, le danger c'est que lorsqu'une pierre tombe, celle du dessus va tomber, etc...

C'est encore le plan suivant qui est le plus abîmé de tous les remparts.

Vous comprendrez que la grosse pierre au dessus là va tomber dans les années qui viennent, d'autres aussi, c'est un peu comme des dents qui se déchaussent.

Sur l'image qui suit vous voyez une partie des remparts un peu moins abîmée, il faut bien souligner qu'une des premières causes des pierres qui tombent c'est la végétation.

Il faudrait de temps en temps la traiter.

Vous voyez maintenant l'image de tout à l'heure, c'est une photo de 1998 et en regardant une photo actuelle j'ai mis en blanc les pierres qui sont tombées alors vous pouvez penser que ce n'est pas beaucoup mais elles sont perdues.

Pour les travaux à réaliser Promenade Amiral de Grasse, je pense qu'il serait bien de détruire les plantes, régulièrement, arrêter le déchaussement des pierres, ensuite reconstituer les parois manquantes et retoucher l'ensemble. Pour des coûts plus importants, il faut restaurer le cordon, le parapet de briques, sur quasiment tout le linéaire.

Vous voyez l'état actuel et ce que cela pourrait devenir, là vous avez l'enceinte du Musée Picasso, promenade Amiral de Grasse en l'état, vous pouvez remarquer qu'on voit moins les pierres, il n'y a plus les ombres.

Là vous avez une image de synthèse c'est exactement la même photo en remplaçant le noir par du beige. Cela ressemblera un peu à cela après rejointoiement .

Là vous voyez un essai qui a été réalisé cette semaine, Courtine côté Pré des Pêcheurs , avec un nettoyage à l'eau à très haute pression pour enlever les mousses. Le problème de ce mur qu'en réalité il est en bon état, il y a quelques parties qui seraient à reprendre, qui l'ont été un peu rapidement au ciment. Mais un nettoyage et une patine pour homogénéiser les couleurs des enduits pourraient suffire, tout à l'heure l'enduit était rouge, là il est blanc, beige jaune.

Pour le Pré des Pêcheurs, il y a quelques plantes à détruire, avec hydro gommage ou karcher.

Reprendre partiellement les parties enduites, les parties en ciment, qui sont assez faibles.

Il conviendrait également d'effacer les réseaux téléphone, éclairage public, etc.. Repositionner les gargouilles en pierre qui ont été remplacées, il y a fort longtemps par des tubes en fonte.

Là vous avez un plan récapitulatif, en vert ce sont les interventions les plus légères, en orange, surtout du rejointoiement et les parties en rouge, c'est reconstituer le mur en fait, donc très partiellement sur l'ensemble côté mer, en réalité souvent au pied du mur, de par la mer et sur une assez grande partie sur les photos que je vous ai montrées tout à l'heure, près de la plage de la Gravette. Là c'est un coût moyen, pour les parties courantes il faut compter 1500 € le mètre linéaire et le parapet 700 € le mètre linéaire. Ce sont des coûts assez élevés. Vous avez 1300 mètres de long.

Tout n'est pas en ruine aujourd'hui.

Monsieur le Maire : vous auriez pu terminer plus gaiement mais enfin merci de votre franchise !

Pour ce qui nous concerne, cette délibération continue dans le cadre, je vous rappelle, du plan de relance, en revanche il me semble qu'aujourd'hui la partie la plus importante qui a été faite c'est l'hydro gommage sur l'ensemble de la mousse qui s'est accumulée sur le Remparts du Pré des Pêcheurs et qui donne un contraste un peu verdâtre par rapport à la partie qui a été restituée avec l'enduit. Peut être que dans la hiérarchie des choses ce n'est pas ce qui coûte le plus cher et en même temps c'est ce qui fait les remparts d'Antibes.

On pourrait travailler sur la restauration de cette zone d'autant qu'à partir du moment où elle va être restaurée si les procédures s'accélèrent un peu, on devrait attaquer les travaux d'ici 8 à 10 mois le parking souterrain du pré des pêcheurs ce qui à ce moment là mettra en valeur cette partie des Remparts qui soutient la Courtine.

Madame DEPETRIS avez-vous quelque chose à ajouter avant que nous passions au vote ?

Madame DEPETRIS : oui Monsieur le Maire, je voudrais rajouter que nous avons fait ce diaporama dans le but d'illustrer à quel point il est indispensable de continuer la restauration de nos remparts, de leur mise en sécurité aussi car certains endroits menacent ruine et ils constituent un élément tout à fait remarquable et unique de notre patrimoine et nous ne pouvons pas le laisser à l'abandon.

Monsieur le Maire : c'est pourquoi dans les possibilités que nous avons avec le plan de relance, nous avons choisi de restaurer nos remparts alors qu'on aurait pu faire d'autres choix, c'est plus un choix d'avenir qu'un choix immédiat encore qu'un problème de sécurité faisait que j'étais très angoissé devant la plage de la Gravette, avec une situation qui pouvait être périlleuse pour les personnes et les enfants qui se trouvaient à proximité.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 20 novembre et sera notamment consacré au débat d'orientation budgétaire et je vous ferai un certain nombre de propositions concrètes et importantes.

La séance a été levée à 18 heures 20.

Le Directeur général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane PINTRE.

Matthieu GILLI